

AFFAIRES JURIDIQUES

**SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 novembre à 18h30
Salle des Synodes**

VERIFICATION DU QUORUM

Le 14 novembre 2023, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du 8 novembre 2023,

Sous la présidence de M. Bertrand MALQUIER, Maire.

Présents :

Mme Yamina ABED, Mme Sylvie ALAUX, M. Jean-Michel ALVAREZ, M. Patrick BARDY, M. Michel BASCOUL (jusqu'au point 29), M. Xavier BELART, Mme Virginie BIROCHEAU, Mme Cyrielle BOUISSET (jusqu'au point 12), M. Bruno BREHON (jusqu'au point 29), Mme Anne-Marie BRETTE, M. Julien CALMON, M. Philippe CAZAL (jusqu'au point 29), M. Jean-Paul CESAR, M. Guy CLERGUE, Mme Christine DAUZATS, Mme Marie-Pierre DUIN-MOYA, M. Alexandre GUENFICI (à partir du point 2), Mme Nathalie HUYNH-VAN, M. Jean-Claude JULES, Mme Stéphanie KAISER, M. Claude LEBESSOU, Mme Michelle MALLARD, M. Bertrand MALQUIER, Mme Rabiye MONTÖR (à partir du point 3), M. Yves PENET, Mme Sophie PONS-PELOFY, Mme Évelyne RAPINAT, M. Florian ROBIN, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE (jusqu'au point 29), Mme Viviane THIVENT, M. Alain VICO, Mme Florence VITASSE

Absents ayant donné procuration :

Mme Emma BELLOTTI-LASCOMBES (à Mme Évelyne RAPINAT), Mme Cyrielle BOUISSET (à M. Yves PENET à partir du point 13), Mme Sylvie COUSIN (à M. Claude LEBESSOU), M. Jean-François DARAUD (à M. Guy CLERGUE), M. Patrick FRANÇOIS (à M. Nicolas SAINTE-CLUQUE), M. Vincenzo GIARDINA (à Mme Stéphanie KAISER), M. Serge KALPAKDJIAN (à Mme Sophie PONS-PELOFY), Mme Dominique MARTIN-LAVAL (à M. Xavier BELART), M. Jacques PAIRO (à M. Patrick BARDY), M. Éric PARRA (à M. Jean-Paul CESAR), Mme Marie-Christine PINET (à Mme Sylvie ALAUX), M. Yann RUDENT (à Mme Viviane THIVENT)

Absents excusés :

M. Michel BASCOUL (à partir du point 30), M. Bruno BREHON (à partir du point 30), M. Philippe CAZAL (à partir du point 30), M. Alexandre GUENFICI (point 1), Mme Rabiye MONTÖR (jusqu'au point 2), Mme Gaëlle PAVAN, Mme Milanka PETROVIC, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE (à partir du point 30),

Secrétaire de séance, élue selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Mme Évelyne RAPINAT

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2023 | 4 |
| 2 - AFFAIRES JURIDIQUES - RAPPORT ANNUEL 2022 DES MANDATAIRES – ALENIS | 4 |
| 3 - HANDICAP - BILAN DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ - RAPPORTS 2022 | 7 |
| 4 - INTERCOMMUNALITÉ - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES MUTUALISÉS AVEC LE GRAND NARBONNE EN MATIÈRE D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE RECUEIL DÉMATÉRIALISÉ DES AUTORISATIONS D'URBANISME..... | 10 |
| 5 - INTERCOMMUNALITÉ – CONVENTION DE GESTION AVEC LE GRAND NARBONNE SUR LA MISSION D'INGÉNIERIE D'ACCOMPAGNEMENT AU DÉPLOIEMENT DE LA GÉOMATIQUE | 11 |
| 6 - INTERCOMMUNALITÉ - CONVENTION AVEC LE GRAND NARBONNE POUR LA CERTIFICATION DE LA BASE D'ADRESSES LOCALES DE COMMUNE DE NARBONNE | 11 |
| 7 - RESSOURCES HUMAINES - RENOUVELLEMENT DE MISE À DISPOSITION DU COORDINATEUR DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE AUPRÈS DU CCAS..... | 12 |
| 8 - RESSOURCES HUMAINES - MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE LA VILLE VERS LE CCAS | 12 |
| 9 - RESSOURCES HUMAINES - RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES | 12 |
| 10 - ÉTAT CIVIL - TRANSMISSION DES AVIS DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS AU SERVICE DE LA PROTECTION MÉDICALE INFANTILE (PMI) - CONVENTION DE PARTENARIAT | 16 |
| 11 - DÉVELOPPEMENT DURABLE- GRAND CASTELOU- MAISON DE LA NARBONNAISE - MAISON DU PARC - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL - AVENANT N° 3..... | 16 |
| 12 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - BILAN ANNUEL 2023 | 16 |
| 13 - FINANCES - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024..... | 25 |
| 14 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À DOMITIA HABITAT OPH POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS RÉSIDENCE LE THYRSE..... | 32 |
| 15 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT SITUÉ 50 PASSAGE DE L'ANCIEN COURRIER À NARBONNE..... | 32 |
| 16 - FINANCES - ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DE LA VILLE DE NARBONNE | 33 |
| 17 - FINANCES - ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET PRINCIPAL..... | 33 |
| 18 - URBANISME - DÉCLARATION DE PROJET CONCERNANT LE CRÉMATORIUM DE NARBONNE | 33 |
| 19 - FONCIER - BAIL COMMERCIAL - PARCELLE AI 913 SISE BOULEVARD FRÉDÉRIC MISTRAL - STATION-SERVICE ESSO - CERTAS ENERGY FRANCE..... | 34 |

| | |
|---|----|
| 20 - FONCIER - INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - LOTISSEMENT LES TERRES D'ACANTHE | 34 |
| 21 - FONCIER - ACQUISITION DE TERRAINS SITUÉS RUE DE L'ORANGER - M. ET MME DONAT | 34 |
| 22 - FONCIER - CESSION PARCELLE CD 23 SISE CITÉ DES PLATANES - DOMITIA HABITAT | 35 |
| 23 - FONCIER - ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 20210011 - CESSION DE LA PARCELLE NS 5 AU PROFIT DE TEREGA..... | 37 |
| 24 - COMMERCE - DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL - 2024..... | 37 |
| 25 - RÉGIES - DÉPLACEMENT DES MARCHÉS DE PLEIN VENT - FÉRIES DE NOËL 2023..... | 37 |
| 26 - CULTURE - RÈGLEMENT INTÉRIEUR HANGAR MUSICAL..... | 38 |
| 27 - ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - MODIFICATION DE LA CHARTE ATSEM..... | 38 |
| 28 - ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE RELATIVE À L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)..... | 39 |
| 29 - ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - SIGNATURE D'UNE CONVENTION, AVEC LA CAF, DE TRANSMISSION DE DONNÉES AFIN DE LUTTER CONTRE L'ÉVITEMENT SCOLAIRE..... | 39 |
| 30 - VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - MODALITÉS DE RÉPARTITION DES RECETTES LIÉES AU FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT (FPS) POUR 2024..... | 41 |
| 31 - CŒUR DE VILLE - AVENANT DE PROJET À LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE 2023-2026 | 42 |
| 32 - ESPACE PUBLIC - AVENANT N° 2 AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA COMMUNE DE NARBONNE ET LA SOCIÉTÉ SUEZ RV MÉDITERRANÉE | 42 |

La séance est ouverte à 18h30

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, des auxiliaires au secrétaire sont désignés en les personnes de M. Ludovic JUGE – DGS, M. Jean-Roch HERAIL – DGA, M. Olivier DE PECO – DGA, Mme Dorothée CANTONI – Cheffe de Cabinet, Mme Émilie NICOLAS – Directrice du pôle Administration Générale, Mme Olivia RAGON – Directrice du pôle Finances, Mme Marlène MONTAGNE, M. Thierry BARRIERE, Mme Diletta RIVES – Sténotypiste et de l'équipe technique Polyson.

Monsieur le Maire : Bonsoir. Il est 18h30, je vous propose d'ouvrir la séance du Conseil municipal. En amont de cette ouverture, on va vérifier le quorum ensemble et je vais procéder à l'appel. Au moment de l'appel merci de rappeler, pour ceux qui ont oublié, s'ils ont des procurations et de les signaler.

Nous allons élire le secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Mme Évelyne RAPINAT. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Le Conseil adopte à l'unanimité

Nous allons commencer les points à l'ordre du jour.

1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2023

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? On peut passer au vote. Vous avez les boîtiers électroniques. Jean-Claude JULES s'est absenté.

Votants : 40
Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

(Arrivée M. Alexandre GUENFICI)

2 - AFFAIRES JURIDIQUES - RAPPORT ANNUEL 2022 DES MANDATAIRES – ALENIS

Guy CLERGUE

Monsieur Guy CLERGUE : Merci, Monsieur le Maire. Je ne vais pas vous énumérer tous les articles, je vais attaquer directement le rapport concernant les administrateurs de la Ville de Narbonne au sein de la Société d'Économie Mixte ALENIS. Ce rapport a pour objet de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus, pour les représentants nommés au sein du Conseil et de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat. Dans le respect de ces dispositions, le rapport d'activité de l'année 2022 a été transmis au Conseil municipal de la Ville de Narbonne pour délibération. Je souligne que ce rapport intègre les activités d'ALENIS au 31/12/2022 et ne fait donc pas état des éléments survenus en 2023.

ALENIS, ex SENA SUD, est une Société anonyme d'Économie Mixte locale, une SEM, créée à 1987 à l'initiative de la Ville de Narbonne – Hubert MOULY étant alors Maire – et de la CCI de Narbonne. Comme aimait le souligner régulièrement Didier MOULY, c'est notre société d'aménagement du territoire au sens large. Ainsi ALENIS entreprend des opérations d'aménagement, de rénovation urbaine, de restauration immobilière, de construction, d'exploitation et de gestion à caractère industriel et commercial, de production d'énergie renouvelable et toute autre activité d'intérêt général. Le capital de cette société est détenu par des actionnaires majoritairement public (68 %) : la Ville de Narbonne en détient 16 % et 44 % les autres actionnaires publics c'est-à-dire la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne (41,85 %), la Ville de Port-la-Nouvelle (6,76 %) et maintenant Carcassonne Agglomération à hauteur de 5 %. Les principaux actionnaires privés qui représentent 31,8 % du capital sont : CCI Aude avec 17,29 % des parts ; la Chambre des métiers et de l'artisanat avec environ 2 % et l'ensemble des banques que ce soit le Crédit Agricole, la Banque Populaire, la Caisse d'Épargne, le Crédit Lyonnais ainsi que le Crédit Mutuel. En 2022, ALENIS est constituée d'une équipe de 11 personnes, réparties entre le Parc des expositions (4) et le siège (7). Didier ALDEBERT assure les fonctions de Président et de Directeur Général de cette structure.

Je ne vais pas citer toutes les opérations reprises dans ce rapport, mais simplement celles qui me semblent être les principales que sont : les concessions d'aménagement de parcs d'activités, attribuées par le Grand Narbonne, pour la réalisation de La Coupe à Narbonne, le Castellans et le Pôle Santé renommé récemment Techno Parc Pech Perry, à Montredon ; le mandat d'études confié par le Grand Narbonne lié au parc d'activités de La Palme qui servira d'arrière-port au port de commerce de Port-la-Nouvelle ; le mandat de réalisation du siège du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude à Narbonne, Chemin de Saint-Crescent qui a déjà été livré début d'année 2023 ; les opérations en compte propre en participation pour la construction et la gestion de locaux d'activités et des

opérations de promotion ou de production d'énergie ; les missions de conseil et d'assistance sur des sujets d'aménagement et développement des réseaux d'énergie renouvelable ; en groupement avec l'ARAC – la SEM de la Région – la concession d'aménagement des axes des berges de La Robine, attribuée en 2013 par la Ville de Narbonne. Ce programme lie contractuellement la Ville de Narbonne à son aménageur ALENIS. Pour faciliter le portage financier de ce programme, la Ville de Narbonne a garanti à hauteur de 80 % trois emprunts pour un montant total garanti de 3,9 M€ environ.

Pour ce qui concerne les grandes lignes des comptes 2022, ALENIS a réalisé un chiffre d'affaires de 5,9 M€ pour un résultat, après impôts, de 407 634 €. À l'unanimité du vote des actionnaires, il est décidé d'affecter ce résultat en « report à nouveau » afin de consolider les comptes de la société et lui permettre ainsi d'accroître les capacités d'investissement sur notre territoire. Les perspectives pour l'exercice 2023 sont bonnes puisqu'un résultat après impôts d'environ 300 000 € est attendu. Pour ce qui concerne la représentation des membres au Conseil d'Administration – c'est important aussi – sur le Conseil d'Administration qui s'est réuni trois fois, vous avez 1/3 sur le premier, 2/3 sur le second et un carton plein pour le troisième Conseil d'Administration ainsi que pour l'Assemblée Générale où on a 100 % des élus puisque je suis le seul à représenter la Ville et j'étais présent.

Sur ces éléments s'achève mon intervention au nom des trois administrateurs de la Ville de notre société d'aménagement pour l'exercice 2022. Je reste à votre disposition pour toute question relative à ce rapport. Merci de votre écoute.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ?

Madame Virginie BIROCHEAU : Bonsoir. À propos du rapport d'ALENIS qui est la société d'aménagement du Grand Narbonne dont la Ville est actionnaire, je m'interroge sur la ZAC de Montredon. Notre collectivité a investi massivement pour réaliser les aménagements afin, qu'entre autres, ELSAN puisse construire à 11 km du centre-ville la nouvelle polyclinique sous le nom d'Hôpital Privé du Grand Narbonne avec un parking payant. Malgré les investissements publics, ce Pôle de Santé privé ne rencontre pas le succès escompté puisqu'il procède actuellement à une « non-embauche » de soignants, mettant son personnel à flux tendu. ELSAN veut faire plus de 10 % de rentabilité et il y a forcément des dommages collatéraux. Vous dites préférer déspecialiser la zone contrairement au Maire de Montredon qui souhaite rester sur un pôle médical. Quand autant d'argent public est investi, on aimerait bien que ce projet de 33 ha sache dans quelle direction aller. Je profite donc, en tant que médecin, de cette occasion pour évoquer encore aujourd'hui les difficultés des Narbonnais pour se rendre voir un médecin ou un proche à la polyclinique de Montredon du fait de la distance et qu'en plus ils ne veulent évidemment pas payer le parking dans cette zone qui, je vous le rappelle, est désertique. D'un certain point de vue, je dirais que c'était mieux avant quand la polyclinique était à Narbonne. Une navette va enfin être mise en service, financée en grande partie par le Grand Narbonne et donc, une nouvelle fois, par le contribuable narbonnais.

Vous devez être, Monsieur le Maire, un élu responsable vis-à-vis de l'argent public. Il est encore temps de se mobiliser au sujet de ce parking payant. Lorsque la Clinique de l'Union, en banlieue de Toulouse, a mis son parking payant, les élus des villes alentour ont obtenu la gratuité. Je déplore aujourd'hui que cet argent public soit utilisé sans demande de contrepartie. J'attends donc aujourd'hui de vous, Monsieur le Maire de Narbonne, actionnaire d'ALENIS, une prise de position responsable dans l'intérêt des Narbonnais et donc la négociation auprès d'ELSAN de la gratuité du parking sur cette zone aménagée par ALENIS. Merci.

Monsieur le Maire : Action-réaction, Madame. Didier MOULY avait combattu ce point avec les représentants d'ELSAN. C'est un sujet qui concerne l'Agglomération, on est sur la commune de

Montredon, il y a effectivement un sujet d'ensemble sur la déspecialisation et sur les projections à venir. Des discussions sont en cours avec Jean-Marc JANSANA qui se passent très bien et il y a un projet, mais on en débattrà à l'Agglomération et on réserve cette discussion à Jean-Marc JANSANA dans un premier temps. La ZAC est en bonne voie et il y a des points d'ajustement.

Concernant le parking, c'est acté. Je vous le disais, Didier MOULY a longuement ferrailé avec le groupe ELSAN et la gratuité d'une heure est acquise et sera en application très prochainement, incessamment sous peu. On est soucieux des deniers publics. C'est un projet qui date d'avant notre élection à l'Agglomération. C'est un projet de 2008 et qui aujourd'hui est en phase d'aboutissement. Quelques réglages et ajustements sont à apporter, mais ils le seront dans les prochaines semaines, en tout cas pour la direction politique, et pour les aménagements par la suite.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Merci de me laisser la parole. Je vais vous parler de parking aussi, mais pour la zone Est. En page 8 du rapport de gestion, il apparaît le schéma des constructions projetées qui figurent d'ailleurs sur le site Internet d'ALENIS. Il est certain que le parking situé en face de l'ARENA sera entièrement construit laissant ainsi uniquement le parking du Théâtre de 400 places – que vous avez d'ailleurs très bien rénové avec aussi les subventions des autres collectivités – pour desservir le Théâtre+Cinéma, le stade de rugby, le musée Narbo Via, l'ARENA et le Parc des expositions. Cela fait beaucoup d'équipements publics avec 400 places et il risque d'y avoir des difficultés. Avez-vous envisagé la création d'un parking supplémentaire pour desservir ces grandes structures publiques afin d'éviter un phénomène de saturation et de conflit d'usage ? Comme on a pu en avoir dans d'autres quartiers avec les habitants avoisinants.

Monsieur le Maire : Aujourd'hui, le règlement de la ZAC autorise un certain nombre de parkings qui sont en adéquation avec le développement des habitations sur cette zone. Ensuite, nous n'avons jamais eu jusqu'à présent aucun conflit d'usage entre les différents équipements que vous avez cités. Nous avons tout le parking du Parc des expositions qui se mutualise dans son ensemble. Quand l'ARENA a un spectacle complet et qu'il y a un match au Racing et un spectacle au théâtre, c'est la capacité maximale : on ouvre le Parc des expositions et on profite des abords du Parc des expositions pour canaliser tout le flux circulatorie. Un panoptique est en cours de réflexion avec Mme PONSPELOFY sur l'affichage – on en parlait hier soir dans mon bureau – pour accompagner les visiteurs, souvent de l'extérieur de l'ARENA ou du Parc des expositions, pour les différents parkings de délestage. Une réflexion est menée actuellement et d'ailleurs nous avons échangé entre élus sur les futurs aménagements pour penser, non pas à demain et après-demain, mais effectivement – comme vous avez pu le voir dans le rapport d'ALENIS s'agissant des berges de La Robine qui est un projet qui s'inscrit encore sur les 10 prochaines années – on doit anticiper ces 10 prochaines années et nous sommes donc en train de mener cette réflexion et on arrivera au terme dans les prochaines semaines.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Une précision. Je comprends le panoptique, etc., et peut-être que dans 20 ans il y aura moins besoin de véhicules. D'ailleurs tout le monde n'aura pas un véhicule électrique, c'est virtuel, il est impossible que tous les véhicules actuels soient remplacés par des véhicules électriques. Cela veut dire qu'il va falloir être très forts dans le covoiturage et l'auto partage et dans les transports en commun qui seront certainement beaucoup plus efficaces qu'aujourd'hui. En attendant, pour les 10, 20 prochaines années, le parking en face de l'ARENA plus les 400 places du théâtre, même si vous ouvrez le parking du Parc des expositions – qui est quand même assez réduit – cela va causer des difficultés. De nombreux véhicules se garent sur le parking en face de l'ARENA donc il y a à la fois ce parking plus le parking du Parc des expositions. Les conflits de voisinage dont je vous parle concernent par exemple le stade. Il est évident que lorsqu'il y a beaucoup de monde lors des matchs importants, vous avez des personnes qui se garent aussi dans les quartiers, etc., et vous avez des personnes qui râlent sur les véhicules qui se garent un peu n'importe comment. C'est tout. Il ne faudrait pas amplifier ce phénomène. C'est juste savoir si

vraiment vous envisagez... Il y avait aussi, me semble-t-il, deux parcelles qui ne peuvent pas être construites et sur lesquelles on pourrait avoir des parkings publics.

Monsieur le Maire : Pour vous rassurer, je redis ce que je vous ai dit. Une réflexion globale est menée sur le stationnement sur l'ancien périmètre de cette zone qui comprend toute l'avenue Hubert MOULY. Vous avez raison sur le principe. Aujourd'hui, on est en capacité de répondre au stationnement sur une concurrence événementielle. Avec les habitations qui s'ajoutent, les questions se posent légitimement. Nous les avons anticipées, nous proposons des solutions et nous échangeons avec ALENIS et le Grand Narbonne sur les réflexions à mener sur les aménagements futurs. On a plusieurs pistes qu'on vous révélera en début d'année dans le projet politique des annonces de l'année 2024. Si vous voulez bien, nous allons passer au vote.

Votants : 42
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 7

Le Conseil adopte à la majorité

3 - HANDICAP - BILAN DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ - RAPPORTS 2022

Julien CALMON

Monsieur Julien CALMON : Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs les élus, je ne vais pas reprendre la lecture de l'objet de cette délibération qui est récurrente depuis la mise en place de la Commission communale d'accessibilité. Je vais faire une présentation très synthétique, car vous avez tous eu le rapport de l'année échu, envoyé en version numérique. Simplement quelques rappels concernant la Commission communale d'accessibilité qui s'est réunie le 14 juin 2023 pour rédiger et co-construire ce rapport.

Cette commission regroupe différents collègues d'associations et d'usagers dont la thématique est le handicap, dont le but est de dresser le bilan des actions en termes d'accessibilité et de l'inclusion au sein de la ville de Narbonne. Pour rappel, cette commission, outre son principe de rendre publics les aménagements réalisés par la municipalité pour une politique globale d'accessibilité, permet d'écouter ces collègues sur leurs problématiques, permettant un échange entre citoyens et directeurs des services municipaux. Je voudrais profiter de ce Conseil municipal pour remercier l'ensemble des agents et des directeurs municipaux pour leur travail et plus particulièrement la direction handicap avec qui nous avons réalisé en plus, avec cette Commission communale d'accessibilité, en mars 2022, une sous-commission d'accessibilité dédiée au logement, en présence des bailleurs du logement social, des réunions de travail inter services et des actions de sensibilisation. L'activité est annexée à la délibération et je vous propose de prendre acte de ce rapport annuel de la Commission communale d'accessibilité pour l'année 2022. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ?

Madame Viviane THIVENT : Bonsoir à tous. Évidemment, rendre notre ville accessible à tous est une priorité, mais pour discuter cette question, il serait nécessaire – et je pense que c'est une remarque qui avait déjà été faite l'année dernière – de faire un état des lieux des difficultés que les personnes en situation de handicap rencontrent dans notre ville que ce soit au niveau des rues, des trottoirs et de l'accessibilité au service public. C'est quelque chose qui manque dans le rapport où l'on trouve une succession d'actions qu'en réalité, on a vraiment beaucoup de mal à juger et à jauger parce qu'on n'a pas un état des lieux global. Il serait intéressant pour le prochain rapport d'essayer de faire ce

travail pour qu'on se rende compte de la marge de progression de ce qui est réellement mis en œuvre et puis des choses sur lesquelles on pourrait pousser davantage. C'est plutôt une demande.

Monsieur le Maire : Vous faites comme la Chambre Régionale des Comptes qui demande des ratios d'objectifs et de réalisation. Sauf que l'état des lieux – on en a déjà parlé dans la délégation handicap – est impossible à mener. Aucune ville en France n'est aujourd'hui inclusive et n'a jamais été pensée pour être inclusive demain. On recense en fonction des pétitionnaires et des plaintes que nous avons au fur et à mesure, mais c'est très compliqué. Aujourd'hui, ce qui est faisable et ce que Julien CALMON vous explique dans son rapport est que le législateur l'impose à chaque construction nouvelle, à chaque aménagement donc cela fait partie maintenant de la réflexion globale. Les services techniques le considèrent à chaque réflexion sur des constructions nouvelles, mais sur l'existant parfois... On l'a vu avec la LADAPT, je ne sais pas si vous vous en souvenez, pour les commerces. Le législateur a sorti un texte, mais la réalité pratico-pratique est que de nombreux commerces ne permettaient pas l'accessibilité. La déclinaison des rampes par exemple sur le quai Victor Hugo, le degré d'inclinaison des rampes faisait que les rampes arrivaient au milieu du quai Victor Hugo. C'était impossible concrètement de mettre en application la loi. Effectivement, aucune ville de France n'est inclusive. Un travail est fait à la pince à épiler sur chaque dossier en fonction des revendications et on essaie de l'inclure dans un projet global. Ce n'est pas facile parce qu'on n'a pas forcément des personnes à mobilité réduite, il y a différentes formes de handicap et donc on élargit. Aujourd'hui, c'est un réflex permanent. Je pense à Yves PENET qui a fait le Lions Philia mercredi dernier, je crois. C'était justement dans la réflexion du Lions d'accompagner le Narbo Via sur l'accessibilité aux déficients visuels pour qu'ils puissent, par le toucher et par d'autres sensations – et je crois que tu t'es prêté à l'exercice – avoir ce rapport à l'art. Il y a plein de matière, le sujet est vaste et une délégation énorme avec des moyens qui sont ceux de la Ville de Narbonne. L'état des lieux n'est aujourd'hui pas réalisable. Je tiens à le déculpabiliser sur ce point. Par contre, ils tiennent à jour un référentiel des problématiques et, en fonction, on avance et on met en œuvre toutes les possibilités.

Monsieur Guy CLERGUE : Simplement, depuis 2016, un registre de 700 ou 800 pages a été établi avec la délégation handicap où on avait fait ce qu'on appelait un calendrier LADAPT. Pour tous les bâtiments de la Ville, cela existe, cela a été fait et c'est répertorié. C'est un calendrier qui nous permettait d'avancer dans les travaux au fur et à mesure que l'on veut adapter des locaux lors de travaux nouveaux.

Monsieur le Maire : C'est ce qu'on disait, même si le relevé existe, il n'y a que 5 % qui sont faisables, le reste est illusoire.

Monsieur Guy CLERGUE : On a aussi beaucoup de contraintes par rapport à l'ancienneté des bâtiments.

Monsieur Yves PENET : Pour vous donner un exemple précis, lorsque le PSC du Palais-Musée a été rédigé, lorsqu'il y a eu étude de programmation, bien entendu, dans la phase 1, l'ascenseur a notamment été pris en compte, l'accessibilité handicap a été prise en compte. Quand nous avons refait par exemple les bancs d'accueil à l'étage, nous avons mis des bancs d'accueil aux normes handicap. Dans le bâtiment, on peut le faire, mais à l'échelle d'une ville, ce n'est pas faisable.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Le handicap est une cause qui nous concerne tous non seulement parce qu'on a tous autour de nous des personnes qui souffrent d'un handicap, mais aussi parce qu'en vieillissant, nous allons tous souffrir de handicaps plus ou moins invalidants, c'est une certitude, si on a la chance de vivre longtemps. C'est la raison pour laquelle nous sommes très attentifs aux efforts faits par la Ville de Narbonne dans ce domaine. Nous souhaitons donc souligner quelques points.

Monsieur CALMON, vous nous avez indiqué que vous alliez faire une présentation synthétique de ce rapport. C'est dommage parce que c'est la seule occasion de vous entendre et c'est une cause importante. Je suis étonné que vous fassiez un rapport synthétique, car ce rapport est déjà synthétique, il fait 10 pages. J'étais déjà intervenu l'année dernière en plus. Sur 10 pages, 6 pages sont consacrées à l'histoire de Narbonne (les chiffres, la densité, le nombre d'habitants, le nombre de kilomètres carrés) et ensuite les missions de la Commission communale d'accessibilité. Tout cela prend 6 pages et la réglementation applicable avec la reprise de tous les articles de la loi et des règlements, sur 2 pages. Il reste finalement 2 pages et donc peu de place pour ce qui a été effectivement accompli en 2022 pour l'accessibilité à Narbonne. Il n'y a aucune information précise sur les investissements annuels et le budget spécifique, dédié au handicap. J'avais déjà fait cette remarque l'année dernière. C'est crucial pour évaluer l'engagement financier de la municipalité. Vous avez raison sur un état des lieux. On peut le faire, mais c'est très long et très difficile et puisque la ville évolue sans arrêt, forcément l'état des lieux ne correspond pas au temps n-1 donc c'est compliqué. Par contre, sur le chiffrage, c'est relativement simple. Soit vous avez une ligne budgétaire, soit vous l'intégrez dans chaque service et vous faites le total de ce qui est consacré exactement au handicap.

Le problème est que vous livrez parfois des chiffres, mais ils ne peuvent pas être considérés comme exclusivement consacrés au handicap. Je prends pour exemple l'aménagement d'une douche en remplacement d'une baignoire à Montplaisir pour le logement du gardien du château. Vous indiquez 5 000 €. Je ne pense pas que les 5 000 € ont juste servi à remplacer la baignoire par la douche, mais aussi à refaire la salle de bain. Vous mettez aussi dans le chiffrage par exemple la mise en place d'un sanitaire automatique avec accessibilité PMR à Narbonne-Plage pour 55 062 €. Cette somme représente le coût d'une installation globale. Or, il n'apparaît pas de surcoût pour l'accessibilité PMR d'autant plus que ce genre de sanitaires est forcément accessible PMR. On n'a aucun chiffrage précis sur ce qui est consacré au handicap. Au moins qu'on puisse avoir une ligne pour savoir ce que met la collectivité. Vous qui faites souvent de la communication, ce serait important, me semble-t-il, de le préciser. C'est symbolique, mais c'est important aussi pour les personnes qui souffrent de handicap de savoir que la Ville consacre tant par an, de manière précise. J'avais fait la même remarque l'année dernière, c'est pour cela que je suis étonné que cette année on n'ait pas ce chiffrage.

Ensuite, une question. En page 8 du rapport, il est précisé au sujet de l'état des feux sonores qu'en 2022, il y a une télécommande, il y en a 7 qui fonctionnent et 10 qui dysfonctionnent. Qu'on nous explique les raisons de ce dysfonctionnement et quelles mesures ont été prises pour y remédier et surtout pour prévenir ce genre de dysfonctionnements à l'avenir.

Monsieur le Maire : Je l'ai expliqué à M. CAZAL en commission. Il est impossible pour les services de distinguer la part qui correspond à l'accessibilité. C'est techniquement impossible parce que quand vous faites l'appel d'offres, la norme accessibilité est incluse dans le devis global, il n'y a pas d'alinéa correspondant à ce que coûte l'accessibilité. C'est la norme qui impose à celui qui va répondre d'englober dans le devis sans distinguer l'alinéa. Donc les services sont très clairs, ce n'est pas possible de distinguer. Ensuite, il y a des travaux où effectivement les montants paraissent... Alors on vous a épargné – ce que vous nous aviez reproché – de mettre le coût global de l'ARENA pour justifier du montant de la délégation handicap. Vous prenez l'exemple des w.c., mais il y a l'élargissement des portes. On ne vous met que les w.c., mais il y a tout un tas d'aménagements. Il y a la rampe et tout cela fait un montant, effectivement, on ne peut pas considérer que les w.c., c'est l'ensemble qui porte le coût. C'est très difficile de faire un état des lieux de l'accessibilité à la Ville, mais c'est également impossible de dissocier du coût global de l'opération celui lié exclusivement à l'accessibilité.

En tout cas, ce n'est pas la quantité qui fait l'efficacité dans la délégation de Julien CALMON. Il a choisi ce rapport synthétique peut-être par rapport à sa timidité ou son rapport au micro. En tout cas je peux vous garantir, avec les élus qui partagent cette table et qui le connaissent, son investissement sans compter et son temps passé à recevoir les usagers, les administrés de la Ville et à se battre pour que chaque dossier soit porté avec des sujets qui vont des sports – il est sportif accompli – au bouillonnement d'idées qu'il a pour rendre la ville facile, accessible à tous et inclusive. Cela va des jeux d'enfants pour les enfants extraordinaires et les enfants ordinaires, pour éviter d'avoir une marginalisation de ces enfants. Il a plein d'idées, il travaille. Peut-être qu'il le présente de façon synthétique, mais, croyez-moi, l'investissement et l'efficacité sont au rendez-vous de cette délégation. On essaiera, encore l'année prochaine, de porter vos remarques dans un échantillonnage par les services – je regarde M. HERAIL – en essayant de demander aux entreprises de nous cibler, mais je pense que c'est peine perdue. On va continuer l'ordre du jour qui est assez dense et je vous propose de prendre acte de ce rapport.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Vous n'avez pas répondu sur le problème du dysfonctionnement des appareils sonores, en page 8 du rapport. C'est la seule question que j'avais.

Monsieur le Maire : On vous écrira, il n'y a pas de réponse des services.

Monsieur Julien CALMON : Pour répondre à vos questions sur l'effet sonore, dans le cadre du réaménagement des boulevards de la Ville de Narbonne, entre autres, ses effets sonores doivent être pris en charge pour cette année. Je voudrais revenir aussi sur la sensibilité de l'opposition sur le handicap. Monsieur SAINTE-CLUQUE, vous êtes, comme d'habitude, sur les chiffres, précis au centime près, mais l'investissement du handicap se fait avec tous les services. Si vous voulez, les enveloppes budgétaires attribuées à chaque service, avec la Direction handicap, nous sommes au cœur de tous les services et dans tous les projets. Le handicap n'est pas que de l'argent, le handicap c'est aussi aller vers les associations, les accompagner dans leurs projets afin qu'elles puissent rayonner et se sentir incluses dans notre ville. Le handicap, c'est aussi faire des actions de manifestations et d'accompagnement des instituts médicaux éducatifs, apporter un soutien par la municipalité, entre autres, mais surtout être présent dans la globalité des événements qui se passent dans notre municipalité. À titre d'exemple, nous avons déjà, sur deux ans consécutifs, organisé le Championnat de France de basket-fauteuil élite masculin et féminin, la rencontre nationale UNSS des sports partagés. On a beaucoup de champions sur la ville de Narbonne. Nous accompagnons, nous réalisons beaucoup de choses sur les différents travaux demandés, sur les accompagnements administratifs. Je siège, entre autres, dans plusieurs commissions et Conseils d'Administration. Comme vous l'a dit M. MALQUIER, l'importance de la Direction handicap et mon implication ne se font pas que par du chiffre, mais aussi sur le terrain et dans les différents Conseils d'Administration qui me sont attribués et je remercie une fois de plus mes colistiers de m'apporter toute leur confiance dans ces administrations. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : On prend acte de ce rapport. On revient à la délibération 4.

Le Conseil PREND ACTE de la présentation du rapport

4 - INTERCOMMUNALITÉ - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES MUTUALISÉS AVEC LE GRAND NARBONNE EN MATIÈRE D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE RECUEIL DÉMATÉRIALISÉ DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Merci, Monsieur le Maire. Conformément aux textes des collectivités territoriales, la Ville de Narbonne souhaite être accompagnée par le Grand Narbonne dans le déploiement du nouveau dispositif de recueil dématérialisé des autorisations d'urbanisme. En effet,

toutes les communes sont tenues de recevoir les demandes dématérialisées d'autorisations d'urbanisme. Dans ce cadre, il vous est proposé la convention de prestation de services mutualisés entre la Ville de Narbonne et le Grand Narbonne. La convention a été jointe à la présente délibération, elle en fixe les modalités. Cette convention de prestation mutualisée est établie pour 1 an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite d'une durée globale de 6 ans et pour un coût annuel de 9 870 €.

Monsieur le Maire : Merci, Madame ALAUX. Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Votants : 43
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

5 - INTERCOMMUNALITÉ – CONVENTION DE GESTION AVEC LE GRAND NARBONNE SUR LA MISSION D'INGÉNIERIE D'ACCOMPAGNEMENT AU DÉPLOIEMENT DE LA GÉOMATIQUE

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : La Ville de Narbonne souhaite déployer au sein de ses services la géomatique qui regroupe l'ensemble des outils et méthodes permettant d'acquérir, de représenter, d'analyser et d'intégrer des données géographiques. L'analyse de ces données géographiques facilite la prise de décision en matière d'aménagement du territoire et de prévention des risques naturels. Dans ce cadre, la Ville de Narbonne souhaite confier au service Géomatique du Grand Narbonne la mission d'ingénierie d'accompagnement au déploiement géomatique afin de pouvoir bénéficier de l'expertise technique des équipes dédiées du Grand Narbonne. À cet effet, il vous est proposé d'approuver la convention de prestation de service mutualisé. Cette convention a été annexée à la présente délibération et définit les règles de mise en œuvre. Elle est proposée pour une période de 2 ans à partir du 1^{er} janvier 2024. Le coût horaire forfaitaire de la mise à disposition a été estimé à 30 €/h.

Monsieur le Maire : Merci, Madame ALAUX. S'il n'y a pas de questions, on peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

6 - INTERCOMMUNALITÉ - CONVENTION AVEC LE GRAND NARBONNE POUR LA CERTIFICATION DE LA BASE D'ADRESSES LOCALES DE COMMUNE DE NARBONNE

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Suite au décret du 11 août 2023, les communes ont l'obligation de mettre à disposition des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions. Les communes doivent réaliser la première mise à disposition de leurs données d'adressage sur le site Internet du gouvernement à compter du 1^{er} janvier 2024, l'objectif étant d'alimenter la base d'adresses nationales qui a vocation à réunir l'ensemble des bases « adresses locales du territoire national ». Tous les services sont concernés par l'exactitude de cette base d'adresses locales, tels que les services de secours, SAMU, les services de soins à domicile et les

services de l'État. Le Grand Narbonne propose aux communes de l'Agglomération l'accompagnement d'un géomaticien pour la certification et la mise à jour de leurs bases d'adresses locales. La Ville de Narbonne qui souhaite bénéficier de cet accompagnement vous propose d'approuver la convention entre la Ville de Narbonne et le Grand Narbonne. Cette convention serait conclue pour une durée de 3 ans et le coût de cette prestation serait de 0,70 €/habitant.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

7 - RESSOURCES HUMAINES - RENOUELEMENT DE MISE À DISPOSITION DU COORDINATEUR DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE AUPRÈS DU CCAS

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Il s'agit du renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de la Ville auprès du CCAS pour exercer les fonctions de coordinateur du programme de réussite éducative à compter du 1^{er} novembre, et ce pour une durée de 1 an.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on passe au vote.

Votants : 43
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

8 - RESSOURCES HUMAINES - MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE LA VILLE VERS LE CCAS

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : La Ville souhaite mettre à disposition un de ses agents auprès du CCAS pour exercer les fonctions d'accompagnatrice administrative et sociale à compter du 7 octobre, pour une durée de 1 an. Cette mise à disposition permettra de renforcer le service accueil et le service action sociale sur la mission obligatoire de domiciliation. Cette mise à disposition est également réalisée dans le cadre d'une période préparatoire au reclassement de l'agent.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

9 - RESSOURCES HUMAINES - RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Projection d'un PowerPoint

Madame Sylvie ALAUX : Je vais essayer d'être concise. Je rappelle que ce rapport concerne la période qui va du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2022, l'effectif total de la collectivité est de 1 093 agents. Tous statuts confondus, les effectifs féminins représentent 61,30 % des effectifs de la Ville de Narbonne. Ce taux est similaire au taux national de la fonction publique qui est de 62,70 %. En ce qui concerne la pyramide des âges, l'effectif des femmes de la tranche d'âge de 30 à 49 ans est celui qui représente la part la plus importante de l'effectif total. L'âge moyen des fonctionnaires de la Ville de Narbonne est à peu près égal à 46 ans. En ce qui concerne la répartition par filière, les chiffres en matière de féminisation restent stables par rapport aux années précédentes. Les filières les plus féminisées au sein de la Ville de Narbonne restent la filière administrative, culturelle et animation sociale. Les filières sportives et de police restent des filières majoritairement masculines. Ces chiffres sont similaires à ceux constatés au niveau national.

La répartition par catégorie. On ne constate pas de changement majeur dans la répartition hommes femmes par catégorie. Les taux des catégories A et C sont conformes à la répartition femmes hommes moyenne des effectifs dans la collectivité et à celle constatée dans chaque catégorie au niveau national. À noter en catégorie B que le taux de féminisation a augmenté de 47 % en 2021 à 61 % en 2022 en raison du passage des auxiliaires de puériculture en catégorie B. Au niveau national, la tendance est à 57 %. En ce qui concerne la répartition des emplois de direction, la Ville de Narbonne respecte une répartition équilibrée entre les femmes et les hommes sur les postes de direction et d'encadrement. La répartition entre les emplois est de 52 % pour les femmes et 48 % pour les hommes.

En ce qui concerne le temps de travail, près de 5 % des effectifs de la collectivité bénéficient d'un temps partiel. Il est à noter une légère baisse par rapport à l'année 2021 qui était de 6 %. Dans la collectivité, 9 % des femmes travaillent à temps partiel. Il est à noter que ce taux est très inférieur au taux national de la fonction publique territoriale qui est de 25 %. Deux personnes travaillent à temps partiel. Bien sûr, je rappelle chaque année que pour une grande majorité, le motif des demandes de temps partiel est lié à la garde des enfants.

En ce qui concerne la rémunération, dans la collectivité en 2022 le salaire brut en équivalent temps plein des femmes est inférieur, en moyenne, de 11,50 % à celui des hommes. Dans la fonction publique, le salaire net en équivalent temps plein est inférieur en moyenne à 12,63 %. Malgré les règles de déroulement de carrière des grilles indiciaires qui garantissent le principe d'équité salariale, plusieurs facteurs ont une incidence directe sur le différentiel constaté. Bien sûr, le recours au temps partiel, les interruptions de carrière et certaines filières où les femmes sont moins représentées bénéficient de grilles de rémunération qui sont plus avantageuses compte tenu de la technicité.

En ce qui concerne le parcours professionnel et le déroulement de carrière, 71 % des femmes ont bénéficié d'un avancement de grade et 58 % de promotions internes. La répartition femmes hommes en matière d'avancement et de promotion interne est assez proche de la proportion femmes hommes dans les effectifs titulaires. Les données relatives aux parcours professionnels se révèlent équilibrées. En ce qui concerne la formation, en 2022, 621 agents ont bénéficié d'au moins un jour de formation. Nous observons une proportion équivalente d'hommes et de femmes ayant suivi une formation. Les agents de catégorie C ont été largement bénéficiaires des actions de formation.

En ce qui concerne le plan d'action pluriannuel en matière d'égalité professionnelle, suite à un plan adopté en 2021, un groupe de travail a été constitué en 2022 avec des agents volontaires. Des

ateliers ont été organisés avec le groupe sous l'impulsion du Directeur des ressources humaines et l'appui de la responsable de la mission coaching qui a assuré l'animation de tous ces ateliers afin de dégager des pistes pour faire évoluer le plan vers de nouvelles actions. À la suite de ces temps d'échanges, la collectivité souhaite inscrire ses actions en matière d'égalité hommes femmes dans le cadre d'une politique volontariste sur deux axes du plan. Un programme de formation de l'ensemble des agents et des encadrants. Ce programme sera sur la thématique de l'égalité hommes femmes et lutte des discriminations et la sensibilisation sur les violences professionnelles et le harcèlement auquel les agents peuvent être confrontés. Une communication spécifique à destination des agents a été identifiée comme un axe majeur de l'égalité hommes femmes. La communication a été définie comme une des priorités dans la lutte contre les violences et discriminations. Il y aura des parutions dans le journal interne des agents et une communication à vocation informative dans les services pour les agents victimes ou témoins d'actes de violence.

Par ailleurs, la collectivité a engagé des actions envers les usagers. À la Direction de la petite enfance, un protocole spécifique concernant les conduites à tenir en cas de violence intrafamiliale et/ou conjugale a été rédigé et annexé au règlement de fonctionnement des crèches notamment l'envoi d'une information préoccupante ou d'un signalement au Procureur. Un partenariat avec le CIDFF a été signé et l'ensemble des directrices, des adjointes et des éducateurs de jeunes enfants ont été formés par le CIDFF à l'accompagnement des victimes de violences conjugales. Trois soirées de présentation de ces protocoles et d'échanges avec les professionnels se sont déroulées en 2023. Il est à noter également qu'à la Direction de la santé des actions ont été entreprises. Des ateliers de gymnastique pour les femmes ont été organisés suite à une demande des habitantes des quartiers prioritaires de la Ville. Une quinzaine de femmes se réunissent chaque semaine à la Maison de proximité de Razimbaud pour participer à un atelier gym. C'est bien sûr un lieu d'échanges, de partage et également pour sortir de l'isolement et favoriser le bien-être. La Ville se mobilise également pour « octobre rose » avec de nombreux partenaires pour permettre l'accès à tous aux dépistages organisés et ainsi réduire les inégalités de santé. Le Printemps de la jupe et du respect est également un projet porté par la Direction de la santé depuis 10 ans et qui permet de travailler avec les jeunes des lycées, des instituts médicaux éducatifs et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Divers thèmes sont abordés lors de ces séances de prévention ou en théâtre forum. Cela permet également de développer le respect filles garçons et la prévention des violences faites aux femmes.

En conclusion, la volonté des élus est de poursuivre leur engagement en faveur de l'égalité hommes femmes et d'impulser de nouvelles actions dans le cadre du plan pluriannuel en faveur de l'égalité hommes femmes.

Monsieur le Maire : Merci, Madame ALAUX, pour ce rapport très complet. Y a-t-il des interventions ? Je m'en doutais, M. BREHON.

Monsieur Bruno BREHON : C'est coutumier, mais on peut tous être concernés par le sujet et je vous remercie, Madame ALAUX, pour la présentation. Effectivement, l'égalité entre les femmes et les hommes est depuis quelques années une politique publique à part entière et comme toute politique publique, elle est bien souvent portée par les convictions de celles et ceux qui en ont la responsabilité. Aussi, mes propos qui vont suivre seront certainement heurtants, mais il n'y a de ma part aucune volonté de culpabiliser qui que ce soit ici dans notre Assemblée. Je pense que les élus ne peuvent pas se sentir concernés par l'engagement et le travail à mener pour faire exister l'égalité entre les femmes et les hommes comme un enjeu territorial majeur, car nous sommes, depuis les dernières élections de 2020, à notre quatrième rapport en la matière pour la Ville. Si je suis partisan de dire que ce travail est de longue haleine, il n'en demeure pas moins que, une fois plusieurs versions réalisées, ce rapport doit évoluer et être largement alimenté, et cela même au regard du cadre réglementaire.

Madame ALAUX, vous en avez donné le contexte au travers du décret d'application de la loi et vous le citez d'ailleurs très bien dans le préambule de cette délibération. C'est un des sujets qui m'avait valu, lors de la présentation du dernier rapport de 2022, une réponse de votre part ne comprenant pas ce que je voulais évoquer dans mon intervention. J'ai eu le plaisir de voir que quelques actions ont été menées sur le territoire et qui n'apparaissent pas forcément d'ailleurs dans le rapport, car effectivement le décret cité comporte deux volets : un volet interne relatif à la politique de ressources humaines de la collectivité employeuse en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ; et un volet territorial qui concerne les politiques d'égalité menées sur notre territoire. Je ne comprends pas forcément l'obstination à ne pas vouloir avancer dans ce cadre réglementaire, même si on peut voir apparaître quelques éléments de progrès. On pourrait d'ailleurs demander aux techniques de nous retransmettre sur l'écran l'article 1 du décret pour en appréhender réellement les obligations qui nous engagent. Je ne citerai que quelques éléments de cet article : ce rapport doit comporter un bilan des actions conduites, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de la collectivité ; peut présenter notamment le suivi de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics ; et peut également analyser la situation économique et sociale en la matière sur le territoire de la commune.

Pour ce faire – et je reprendrais peut-être les mêmes mots dits tout à l'heure – un état des lieux serait déjà le bienvenu dans ce rapport, car je ne pense pas du tout qu'ici un seul élu soit contre le fait d'éliminer les inégalités sur le sujet. Cela nécessiterait-il de nous renforcer d'une commission spécifique pour au moins entendre les acteurs sensibilisés sur la question et produire un état de la situation narbonnaise ? Pour finir, allons-nous avancer en ce sens ? Au même titre d'ailleurs que pour la Commission accessibilité, souhaitons-nous laisser la collectivité dans l'impuissance à corriger ces inégalités sur le territoire du Narbonnais ?

Madame Sylvie ALAUX : Encore une année où je ne comprends pas ce que vous voulez parce que l'état des lieux est fait dans le rapport. Je vous ai projeté toutes les actions faites à côté par la municipalité. Vous savez bien que dans tous les marchés publics la clause est bien sûr intégrée. Il n'y a pas d'inégalité ni de discrimination à l'embauche. Il y a des grilles de salaire qui s'appliquent de la même façon aussi bien aux femmes qu'aux hommes. Dans le plan pluriannuel en matière d'égalité professionnelle, nous avons créé un groupe de travail qui s'est réuni plusieurs fois, qui a fait le constat des choses qu'il fallait améliorer dans la collectivité donc le travail est mené par les élus. Peut-être que vous, au niveau syndical national, il faut remonter d'autres choses et avoir d'autres actions, mais à notre niveau, je pense que tout a été fait et il reste encore des choses à faire, bien sûr, pour améliorer encore un peu plus chaque année.

Monsieur le Maire : Merci, Madame ALAUX et on vous confirme que le dossier est complet et parfaitement correspondant.

Monsieur Bruno BREHON : Je peux, Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : Madame THIVENT.

Madame Viviane THIVENT : C'est une demande d'explication d'un graphique qui m'a surprise concernant la formation. Il semblerait suggérer que les hommes se forment moins que les femmes dans notre collectivité. Je ne sais pas si c'est parce que cela n'a pas été corrigé par rapport aux effectifs (page 8). Si jamais il y a une disproportion... A priori il n'y a que 40 % des hommes qui se forment contre 60 % des femmes. Est-ce une différence liée à l'effectif ou à une problématique spécifique ici ?

Madame Sylvie ALAUX : Il n'y a pas de problématique spécifique. Les hommes et les femmes ont des formations équitables. Cela dépend des formations dispensées. Par exemple en catégorie C il y a eu

193 hommes formés et 269 femmes. En catégorie B 37 hommes formés et 59 femmes. En catégorie A 19 contre 44. M. le DRH me dit qu'il y a aussi beaucoup de formations dans la petite enfance où la majorité des postes est détenue par des femmes.

Monsieur le Maire : On prend acte de cette délibération.

Le conseil PREND ACTE de la présentation du rapport

10 - ÉTAT CIVIL - TRANSMISSION DES AVIS DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS AU SERVICE DE LA PROTECTION MÉDICALE INFANTILE (PMI) - CONVENTION DE PARTENARIAT

Alain VICO

Monsieur Alain VICO : Merci, Monsieur le Maire. Depuis 2019, la Ville transmet ces informations par voie dématérialisée à la PMI. Dans cette délibération, nous vous demandons de pérenniser ce fonctionnement qui permet à la PMI d'être au jour le jour au courant des informations.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

11 - DÉVELOPPEMENT DURABLE- GRAND CASTELOU- MAISON DE LA NARBONNAISE - MAISON DU PARC - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL - AVENANT N° 3

Alain VICO

Monsieur Alain VICO : En raison du contexte économique actuel, il est nécessaire d'allonger le délai d'exécution des travaux. Suite à cela, nous devons prendre en charge la période de la garantie décennale des travaux de 10 ans, portée à 17 ans. Ensuite, il est nécessaire d'augmenter l'enveloppe budgétaire d'un peu plus de 625 000 € qui seront supportés 50/50 entre le Conservatoire du littoral et la Ville pour un peu plus de 300 000 € chacun.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

12 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - BILAN ANNUEL 2023

Alain VICO

Projection d'un PowerPoint

Monsieur Alain VICO : Avant tout, je me dois de remettre quelques pendules à l'heure ou plutôt de rendre à César ce qui est à César. C'est à Mme THIVENT que je vais m'adresser. Lors du Conseil

municipal du 28 septembre, nous avons passé la délibération sur la concession de La Nautique. À ma grande surprise, le lendemain, sur votre page Facebook, on pouvait lire : « *Victoire, victoire ! Nous avons fait reculer la majorité* ». Dans cette histoire, vous n'avez rien fait à part une photo au bord de l'eau. Le compromis a été obtenu par Claude LEBESSOU et par M. le Maire, ici présents. Je vous demanderai à l'avenir, s'il vous plaît, d'arrêter de mentir aux Narbonnais sur des choses que vous ne faites pas. Suite à ce constat, je me demande lequel de nous deux est légitime pour rester dans ce Conseil ce soir.

Nous allons maintenant passer au rapport du développement durable. Je vais vous présenter une synthèse des 6 axes puisque le rapport fait 51 pages. Je vous rappelle les 6 axes : promouvoir la sobriété énergétique, économiser les ressources et lutter contre le changement climatique ; maîtriser l'urbanisme et diversifier l'offre de transport public ; préserver les ressources naturelles ; protéger la biodiversité ; conjuguer environnement et santé ; conduire des politiques internes écologiques et responsables.

La Ville poursuit son engagement pour la sobriété énergétique notamment au niveau de l'éclairage public que nous passons en LED. Ainsi, plus de 20 % de notre parc a été déjà rénové ce qui permet à l'heure actuelle une économie de 75 à 80 %. La Ville va continuer cet effort avec un investissement de 7 M€ sur 3 ans pour atteindre son objectif de 50 % de son parc rénové en 2026. En ce qui concerne les bâtiments, pour toujours avoir une bonne sobriété, nous avons une extinction de l'éclairage de tous ses bâtiments à 20h. Pour la question du chauffage, nous sommes passés en télégestion ce qui nous permet de baisser les températures quand ils ne sont pas occupés. Au niveau de la piscine du Palais du travail, un changement du système de chauffage va être opéré. On prévoit environ 20 % d'économie par celui-ci. Le Centre Technique du quai Dillon va revoir son isolation avec une enveloppe de 300 000 €, idem pour réduire la déperdition de chaleur. Pour le gymnase Maraussan, un peu plus de 1,8 M€ va être investi, toujours pareil, pour travailler sur l'isolation. Nous avons d'ailleurs fait un zoom sur l'ensemble des gymnases de la Ville pour montrer que nous avons réussi à atteindre -23 % de consommation. Ce qui représente en termes chiffrés 60 000 € d'économie et 426 MW. Le zoom sur le réseau de chaleur, j'y reviendrai tout à l'heure.

Par rapport à la centrale solaire, je voudrais simplement dire que Narbonne s'exporte. Dernièrement, j'ai eu l'occasion de recevoir la Maire d'Avignon qui est venue visiter notre centrale solaire pour essayer de la dupliquer sur la Ville d'Avignon. Le changement opéré au niveau de la centrale solaire est qu'aujourd'hui ils ont investi sur des panneaux photovoltaïques et en journée ils sont en pleine autoconsommation donc ils ne tirent plus, eux aussi, sur le réseau. Nous avons accroché trois bâtiments supplémentaires de la Ville : Anatole France, Pauline Kergomard et Charles Perrault.

Nous maîtrisons aussi l'urbanisme en faisant de gros efforts sur la désimperméabilisation des sols. C'est un axe très fort sur lequel nous sommes tous engagés, tous les services. Nous avons mis quelques exemples comme la requalification de la rue de Cuxac ; le réaménagement de Narbonne-Plage qui est en cours ; la coulée verte qui est terminée ; mobilité, La Citadine qui dessert les parcs relais avec une croissance de plus de 376 % et on a aussi un territoire rue de Bourgogne-parking Carnot et le parking du théâtre dont les surfaces sont précisées.

(Départ de Mme Cyrielle BOUISSET à 19h30.)

Ce soir, je ferai un zoom sur le quartier Anatole France. Pour ceux qui ne s'y sont pas rendus, je vous invite à aller vous promener dans ce quartier où, avec Sophie PONS-PELOFY, nous avons essayé d'aménager la ville différemment en favorisant la cohabitation entre les différents usagers par la suppression de trottoirs et la mise à niveau des différentes rues, avec une vitesse pacifiée dans ce quartier à 20 km/h. Chaque habitant, devant sa porte, trouve des places de stationnement désimperméabilisées ainsi qu'un îlot de fraîcheur. Nous n'avons pas du tout goudronné la route et

l'habitant plante ce qu'il désire. Mes services espaces verts les accompagnent et chaque Narbonnais entretient son espace vert devant sa porte. J'y suis passé dernièrement et je vois que cela fonctionne. Ce sera peut-être à pérenniser dans d'autres quartiers. Un gros travail a aussi débuté cette année avec l'école Jean Macé où nous passons à la désimperméabilisation. Dans la désimperméabilisation des cours d'école, nous avons un objectif de deux à une école suivant le coût et les subventions que nous obtenons. C'est tout à fait un autre apprentissage que ces petits vont vivre puisqu'on compte déjà abaisser la température de la cour entre 5 et 10 degrés de différence par rapport à une cour goudronnée. L'apprentissage pédagogique est aussi modifié puisque la cour devient une salle de classe. On s'aperçoit sur cet aménagement, au niveau de la sociabilité, que l'agressivité est en forte diminution dans les écoles.

Axe 3 : préserver les ressources naturelles. On va faire un zoom sur l'eau puisque nous avons battu des records en termes d'économie. Je ne veux pas me cacher derrière les restrictions d'eau qui nous ont été imposées puisque malgré cela, on arrive à faire encore mieux. Pour vous donner quelques chiffres, en 2021 la Ville consommait environ 310 000 m³, en 2022 ce n'est plus que 260 000 m³ et sur le premier semestre de l'année 2023 on est à 61 000 m³. Il faut ajouter à tout cela 20 ha de plus aménagés et plantés donc en agrandissant nos espaces verts, en aménageant différemment nos ronds-points, en plantant différemment, on arrive à faire encore des économies. Tout cela grâce à une télégestion identique à celle que nous avons placée sur les bâtiments. Là, c'est à l'aide de sondes qui nous renseignent exactement sur l'humidité de la terre et nous apportons uniquement l'eau dont la plante a besoin. Nous avons aussi travaillé cette année sur la REUT. Vous savez que la ressource en eau devient de plus en plus faible donc il va falloir s'approprier de nouvelles façons de travailler et de réutiliser l'eau. Avec l'État et l'ARS, nous avons fait un dossier pour pouvoir réutiliser les eaux des stations d'épuration. Le dossier a été déposé au mois de juin à la Préfecture. Nous attendons le retour pour pouvoir espérer l'année prochaine, durant l'été, arroser toutes les plantes de moins de 3 ans avec de l'eau réutilisée de notre station. Pour ma part, j'ai fini de présenter mon rapport, s'il y a des questions...

Monsieur le Maire : Il me semble qu'il y a un axe 4, Monsieur VICO. C'est protéger la biodiversité, Monsieur VICO.

Monsieur Alain VICO : Ah oui, avec le Grand Castelou et les différents nichoirs posés sur la ville, au stade, Montplaisir et toutes les enquêtes que nous... J'ai trouvé. Mise en valeur du point de vue de l'aire des crêtes aussi pour protéger le massif de la Clape ; prévention des risques majeurs avec 71 000 m² débroussaillés ; 291 jours de patrouille ; lutte contre les dépôts sauvages et vous savez qu'ils nous embêtent royalement, 78 signalements ; nettoyage par des bénévoles des espaces naturels que nous renouvelons chaque année.

Axe 5 : conjuguer l'environnement et la santé. Florence VITASSE sur Narbonne-Plage nous a installé une plage sans tabac. On a également, avec Mme BRETTE, travaillé sur l'animal en ville, mais aussi en lui réservant une petite place sur la plage. Il ne faut pas oublier nos petits jeunes dans l'apprentissage du recyclage avec des classes vertes, 6 jours au PICOU, 120 adolescents par semaine. Jean-Paul CÉSAR nous arrive avec la cantine et avec le label ECORCERT qui permet d'avoir à ce jour 24 % de bio. Pour lutter toujours – ce qui était cher au Dr COURREGES – contre les perturbateurs endocriniens, nous cofinançons l'achat de 900 biberons en verre.

Monsieur le Maire : Cette fois c'est bon, Monsieur VICO, les cinq axes ont été développés. Y a-t-il des questions ou des interventions ?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Comme le rapport est vraiment pour Mme THIVENT apparemment puisque M. VICO a commencé par invectiver Mme THIVENT.

Madame Viviane THIVENT : Exactement !

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Je suis assez étonné de la manière dont cela se passe. D'ailleurs c'est pour cette raison aussi que je suis finalement un otage de votre problème personnel avec Mme THIVENT. Vous avez supprimé le Conseil de surveillance dans lequel j'étais parce que vous avez un problème avec Mme THIVENT. Je recentre les choses mais c'est quand même très inélégant et cette façon de faire est très désagréable, je pensais qu'on allait avoir une autre façon de faire.

Monsieur le Maire : On va se recentrer sur le contenu.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Je recentre les choses, mais c'est très inélégant et cette façon de faire est très désagréable. Je pensais qu'on allait avoir une autre façon de faire.

Monsieur le Maire : Vous voyez, vous êtes prioritaire. Vous allez passer en premier dans les interventions.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Monsieur VICO, vous mettez encore une fois en avant la mise en service de la centrale thermique de Cap de Pla qui est un projet privé, je le rappelle, qu'on a facilité et pour sa première année de fonctionnement, c'était effectivement important de le remettre. Cependant, il faut quand même relativiser un peu la production énergétique de cette centrale privée sur l'ensemble des logements en bénéficiant. Sur les 1 000 logements environ qui en bénéficient aujourd'hui, la production énergétique représente une puissance installée par foyer de 800 watts. J'ai revérifié sur mon portable, cela correspond environ au fonctionnement d'une machine à café ou d'un grille-pain. Il faut le savoir. Promouvoir la sobriété énergétique est une excellente idée comme le démontre effectivement la mise en place de cette centrale thermique privée, cependant la puissance installée est encore insuffisante par rapport aux besoins de la Ville. Pour véritablement témoigner d'un engagement en faveur de l'énergie propre, il faudrait envisager des initiatives similaires dans d'autres secteurs de la Ville et non pas penser à juste faire de l'exportation. Vous avez indiqué que vous étiez fier que la Ville d'Avignon veuille faire la même chose chez elle, en sachant que c'est un projet privé – et effectivement c'est très bien de l'avoir fait – qu'effectivement cela permet d'augmenter l'efficacité de ce qui existait déjà dans le secteur avec la chaufferie bois. C'est parfait, mais il n'en demeure pas moins qu'il faudrait peut-être aussi faire en sorte d'en faire d'autres parce que l'exigence du réchauffement climatique nous impose et nous imposera encore bien plus d'effort dans un avenir proche.

Je passe aussi rapidement sur les ombrières dont la principale fonction aujourd'hui est surtout de faire de l'ombre, comme leur nom l'indique, plutôt que de produire significativement de l'énergie. Vous avez par exemple pris en compte les arbres photovoltaïques du Parc des sports. Vous savez que ces arbres photovoltaïques du Parc des sports ne produisent pratiquement pas d'énergie. Ce qui produit le plus d'énergie aujourd'hui, ce sont les panneaux situés sur le bâtiment de la police municipale. Pour le reste, ils ne produisent pratiquement rien, il faut vraiment en faire beaucoup pour que ce soit important.

Passons aussi sur les opérations de désimperméabilisation des sols qui sont réalisées et qui vont, là aussi, dans le bon sens. Vous n'en avez pas parlé, mais vous avez eu par contre la brillante idée de l'illustrer dans le rapport par l'intervention de quatre ouvriers en train de poser du bitume. J'étais assez étonné. Je vous montre, rapport page 17, vous avez : « programme de désimperméabilisation » avec au-dessus une photo montrant quatre ouvriers en train de poser du bitume noir. C'est un peu dommage. Je pense que vous l'avez fait exprès, Monsieur VICO, pour voir si on suivait. C'est vrai que c'est anecdotique, ces aménagements, mais l'anecdotique devient intéressant lorsque nous nous retrouvons en page 19 : l'aménagement d'un parking désimperméabilisé devant le dôme José NICOLAÏ. C'est nouveau. Au-delà de l'effet d'annonce, l'axe

de sobriété énergétique semble anachronique par rapport justement à cette installation du dôme qui fonctionne, je le rappelle, à l'électricité 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Une simple estimation de bon sens laisse à penser qu'à elle seule, elle devrait englober une bonne part de l'énergie produite par la centrale thermique de Cap de Pla.

Puisque vous avez mis en sommeil, je dirais même en hibernation, le Conseil de surveillance écologique que vous vous étiez engagé à mettre en place et à faire durer pendant tout le mandat – c'était le 10 juillet 2020 – dans l'objectif affiché, je cite : « *D'impliquer les acteurs locaux et les élus d'opposition dans un processus de co-construction en matière d'environnement* – je n'ai pas été méchant avec vous, je n'ai rien fait ! C'est comme cela que vous réagissez – *pour alimenter la réflexion, envisager des actions concrètes en toute transparence* ». Nous souhaitons connaître donc l'impact énergétique de cette installation consacrée à la mise en service de ce dôme. Je ne dis pas le coût par moi d'énergie, je vous demande de nous fournir des chiffres précis sur la consommation électrique du dôme, comme cela a été fait dans votre rapport pour les équipements qui, eux, permettent de produire de l'énergie ou d'en économiser. La transparence sur ces questions énergétiques est essentielle pour évaluer la sincérité des engagements de sobriété énergétique de la municipalité. Cela permettrait aussi de voir ce qu'on peut faire pour réduire la consommation de cet équipement qui est effectivement très énergivore et peut-être que ce serait bien aussi que vous pensiez, Monsieur VICO, à revitaliser, à redonner vie, comme le phénix, au Conseil de surveillance. C'est quand même un outil très intéressant et si on pouvait être impliqués en amont pour faire vivre aussi ce rapport et vous éviter par exemple des photos qui ne symbolisent pas l'idée que vous voulez mettre en exergue, ce serait bien que vous nous impliquiez un peu plus et en allant un peu au-delà de vos ressentis personnels avec Mme THIVENT. Il va falloir que vous fassiez la paix et que vous vous tendiez la main au lieu de continuer à tendre le fouet, Monsieur VICO.

Monsieur le Maire : M. VICO va vous répondre, il n'y aura pas de jalousie sur les réponses. Madame THIVENT, posez votre question.

Madame Viviane THIVENT : Merci. Déjà je suis assez surprise par le démarrage de cette intervention. Monsieur VICO, cela aurait dû être votre moment pour expliquer votre travail et au lieu de cela, vous l'utilisez pour commenter un post. C'est totalement inapproprié. Je ne vais même pas prendre le temps de répondre sur cette question de La Nautique parce que ce n'est pas la question aujourd'hui. J'ai quand même du respect pour ce Conseil municipal et je trouve que vous n'en avez pas. Effectivement, j'ai empêché des choses, dont votre ISDI, votre dépotoir pour les déchets du BTP que vous vouliez faire sur les Hauts de Narbonne. Vous ne me l'avez pas pardonné. Il va falloir effectivement que vous grandissiez. L'opposition c'est ça et vous ne pouvez pas commencer une délibération comme cela.

Ceci étant dit, on va aller sur le commentaire de votre rapport. On ne va pas se mentir, Monsieur VICO, nous sommes très déçus. C'est du saupoudrage et il trahit un manque cruel d'ambition. On va démarrer directement par le patrimoine arboré. Il n'y a toujours pas de charte. C'était une légende aussi qu'on se racontait en même temps que le Conseil de surveillance écologique, qu'on allait mettre en place une charte de l'arbre, qu'on avait compris l'intérêt de ce patrimoine pour la ville. C'est quelque chose qui n'est même pas cité, vous coupez des arbres sains en prétendant qu'ils sont malades, vous n'anticipez toujours pas les coupes qui, vous le savez, vont être nécessaires et douloureuses en raison du chancre et il va falloir anticiper cela, il va falloir qu'on en parle.

Sur l'éclairage public, alors que de nombreuses villes sont d'ores et déjà passées à 100 % LED économisant jusqu'à 70 % de leur facture en électricité, nous, Narbonnais, on vise un modeste 50 % en 2026. Est-ce une blague ? Vu le coût croissant de l'électricité, ce poste devrait être une priorité, car il pourrait permettre d'économiser près de 1 M€ chaque année. Je répète, 1 M€ chaque année. Rien non plus sur l'isolation des gymnases ou des bâtiments publics. Votre sobriété consiste à baisser

la température voire à couper le chauffage sauf par grand froid. Ce faisant vous réduisez sur le dos et le bien-être des gens la consommation énergétique de 23 % là où une isolation du bâti permettrait d'atteindre les 80 % d'économie. En somme, vous continuez à jeter littéralement notre argent par les fenêtres.

Ensuite, votre vision se résume à quoi ? Si jamais j'ai bien lu le rapport de 51 pages, essentiellement à des parkings. L'année dernière, vous avez dépensé 1,7 M€ pour refaire des parkings, 1,7 M€ pour des parkings flambants neufs là où il y avait déjà des parkings. Franchement, est-ce une priorité ? Cela se discute. Surtout que dans le même temps rien n'a été fait pour créer des pistes cyclables. Or, vous le savez, ces aménagements sont nécessaires pour sécuriser les déplacements des Narbonnais sur de courtes distances. D'ailleurs, Monsieur MALQUIER, vous affirmiez lors du dernier Conseil municipal dépenser votre indemnité, soit environ 9 000 € par mois en contravention...

Monsieur le Maire : De quoi parlez-vous, Madame ? Ne faites pas du populisme.

Madame Viviane THIVENT : En contraventions. Je reprends les mots que vous avez dits en Conseil municipal.

Monsieur le Maire : Vous dites que vous respectez, laissez-moi, Madame... Vous m'interpellez directement donc je vous réponds, Madame. J'ai la police de cette Assemblée, laissez-moi répondre. Vous coupez votre micro ! Madame, vous êtes une menteuse...

Madame Viviane THIVENT : Pas du tout !

Monsieur le Maire : Une manipulatrice de chiffres et vous êtes une populiste. Vous êtes toujours dans l'extrême.

Madame Viviane THIVENT : Ce n'est pas vrai !

Monsieur le Maire : Madame, laissez-moi parler, s'il vous plaît. Vous exagérez en permanence. Vous mentez et vous êtes populiste. Vous dites n'importe quoi ! Vous parlez de 9 000 €, vous faites croire aux gens que le Maire de Narbonne touche 9 000 €. C'est un mensonge !

Madame Viviane THIVENT : Vous touchez combien d'indemnité ? Vous les avez votés !

Monsieur le Maire : L'indemnité est de 2 200 € brut, Madame. Vous mentez !

Madame Viviane THIVENT : Et donc, cela fait combien ? Dites-le !

Monsieur le Maire : C'est du populisme. Vous ne méritez pas cette place en Conseil municipal.

Madame Viviane THIVENT : Cela fait combien alors en brut ?

Monsieur le Maire : Cela fait 2 200 € brut, Madame, l'indemnité de Maire à Narbonne. Elle a été baissée il y a 10 ans, elle est de 2 200 € brut alors ne dites pas de mensonges. Ce sont des mensonges éhontés. Vous êtes populiste, Madame. Vous faites de la politique nationale. Vous essayez de vous faire une place pour être élue.

Madame Viviane THIVENT : Pas du tout !

Monsieur le Maire : Vous avez tout tenté : l'Assemblée nationale, le Conseil départemental. Avec votre mari, vous faites un duo politique. Vous êtes populiste.

Madame Viviane THIVENT : Arrêtez ! Vous parlez de quelque chose qui n'a rien à voir.

Monsieur le Maire : Répondez sur le fond du dossier de développement durable ou taisez-vous ! Vous n'avez pas à faire des interventions populistes.

Madame Viviane THIVENT : Je continue et si jamais votre salaire correspond à ça, au niveau brut, effectivement je corrige en disant que c'est ce que vous avez dit.

Monsieur le Maire : Vous mentez en permanence. La dernière fois en Conseil municipal, vous avez pris à témoin l'Assemblée en disant que...

Madame Viviane THIVENT : Avez-vous vérifié ?

Monsieur le Maire : Mais non, c'est un mensonge. On a envoyé les services techniques, on ne voit pas le jour dans les salles de classe. Vous utilisez cette arme pour vous faire connaître et faire le buzz.

Madame Viviane THIVENT : Mais pas du tout !

Monsieur le Maire : C'est de la manipulation de l'électorat. Vous essayez de faire carrière politique dans cette salle en énonçant des mensonges éhontés.

Madame Viviane THIVENT : Pas du tout ! Je suis là en tant que citoyenne...

Monsieur le Maire : Concentrez-vous sur le rapport du développement durable !

Madame Viviane THIVENT : Pour défendre des idées. La réalité est qu'aujourd'hui les aménagements cyclables à Narbonne sont en tellement mauvais état que la société Bik'air – et c'est écrit dans votre rapport – a retiré ses vélos en libre-service parce que c'est dangereux de faire du vélo aujourd'hui à Narbonne. Du coup, dans la course à l'adaptation et au changement climatique que nous menons, que nous devrions mener, on réussit à faire le tour de force de reculer.

Enfin, sur la santé environnementale, alors que de nombreux Narbonnais – et de cela vous n'en parlez pas – s'inquiètent de la qualité de leur eau, des dépassements en atrazine ont été détectés l'année dernière sur 3 mois. Vous n'avez rien fait ou vous n'en parlez pas ! Vous allez même jusqu'à refuser de rencontrer l'institut éco citoyen en santé environnementale de l'Aude sous prétexte que j'y suis bénévole ! C'est navrant ! Franchement, c'est tout simplement navrant, car la transition écologique est un formidable levier pour améliorer nos conditions de vie et notre attractivité. Il serait peut-être temps de vous former, Monsieur VICO, et enfin de l'actionner ce levier. Merci.

Monsieur Alain VICO : Je vais essayer de vous répondre le plus simplement possible. Concernant M. SAINTE-CLUQUE, je reviens sur la centrale solaire. Vous me parlez d'une machine à café, la centrale solaire ne produit pas de l'électricité. Ils ont juste mis des panneaux photovoltaïques pour leur consommation d'électricité, mais ce qui est raccordé, c'est un réseau de chaleur qui permet aux habitants raccordés (900 foyers au total) de se chauffer et pas d'avoir de l'électricité. Ce qui représente 50 % de la consommation des ménages.

Monsieur Jean-Michel ALVAREZ : La centrale thermique permet de chauffer l'eau l'été pendant que la biomasse...

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : (*Intervention hors micro.*) J'ai fait cela pendant 5 ans, vous rigolez ou quoi ? Le thermique, je le sais !

Monsieur Jean-Michel ALVAREZ : C'est vous qui avez annoncé 800 watts par foyer. Si c'est 800 watts par foyer, c'est bien parce qu'avec 800 watts par foyer pendant toute la période de soleil on chauffe l'eau du cumulus. C'est équivalent à cela. C'est fait pour cela ! Elle est faite pour cela. Ne dites pas qu'elle n'est pas suffisante. Elle a été bien calculée. Elle est faite pour chauffer l'eau de la douche et 800 watts suffisent pour chauffer l'eau d'une douche pendant tout l'été. Ce qui permet justement de ne pas utiliser la biomasse qui, elle, évidemment, a une capacité thermique énorme.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : (*Intervention hors micro.*) On est d'accord.

Monsieur Jean-Michel ALVAREZ : Oui, on est d'accord !

Monsieur Alain VICO : Concernant les gymnases et leur consommation, à l'intérieur des 20 % se trouve le dôme NICOLAÏ donc même si sa consommation peut porter à discussion, il faut savoir qu'aujourd'hui c'est un réel besoin pour le cadre sportif de pouvoir recevoir tout le monde dans de bonnes conditions. On arrive quand même à maîtriser sa consommation.

Concernant le Conseil de surveillance écologique, je vais faire une réponse simple à tous les deux. Vous l'avez bien dit, Monsieur SAINTE-CLUQUE, au départ c'était un travail de co-construction. On prenait des sujets, on les travaillait ensemble et on voyait comment on pouvait faire avancer le mécanisme. Madame THIVENT, je n'ai pas spécialement quelque chose contre vous, mais je n'aime pas le mensonge et je n'aime pas, quand on travaille quelque chose au Conseil de surveillance écologique et que le lendemain je vous retrouve en haut d'une montagne en train de vous faire filmer. Je vous avais déjà interpellée en Conseil municipal pour vous dire que ce sont des façons qu'on ne pouvait pas accepter. Voilà pourquoi le Conseil de surveillance écologique a été suspendu. La co-construction, qu'elle soit avec Nicolas qui avait relevé aussi la consommation sur les lampadaires et l'orientation et l'avait rapporté au Conseil municipal. Donc tous les deux, vous vous êtes servis du Conseil de surveillance écologique pour en faire un outil politique à votre convenance pour venir le desservir au sein de cette institution. Ce n'était pas le but du Conseil de surveillance écologique. Voilà pourquoi aujourd'hui...

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : (*Intervention hors micro.*) Voulez-vous qu'on reprenne mes interventions ? Je vous ai dit la même chose.

Monsieur le Maire : On continue la réponse de M. VICO, s'il vous plaît.

Monsieur Alain VICO : Oui, on peut reprendre vos interventions. Je sais ce que je dis. Je ne vous ai pas coupé la parole tout à l'heure, alors ne me coupez pas.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : (*Intervention hors micro.*) Vous êtes un menteur éhonté ! C'est incroyable ! Vous êtes d'une mauvaise fois incroyable !

Madame Viviane THIVENT : Je suis d'accord avec M. SAINTE-CLUQUE.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : (*Intervention hors micro.*) Vous avez dit que vous n'aviez pas de problème avec moi, là maintenant vous allez en avoir un ! C'est sûr !

Monsieur le Maire : Le duo là, stop, on arrête. Monsieur SAINTE-CLUQUE, gardez votre calme, s'il vous plaît.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : (*Intervention hors micro.*) Vous avez un problème avec quelqu'un d'autre et je suis la victime de ce problème. (*Inaudible.*) C'est scandaleux !

Monsieur le Maire : Monsieur SAINTE-CLUQUE, gardez votre calme, ne menacez pas un conseiller municipal. Monsieur VICO, reprenez s'il vous plaît.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : *(Intervention hors micro.)* C'est scandaleux ! Vous ne répondez pas aux questions, vous m'attaquez personnellement alors que j'ai toujours été comme il faut à ce Conseil de surveillance, je vous ai avancé des choses. Je suis incroyablement déçu par votre comportement, c'est incroyable !

Monsieur Alain VICO : Je n'ai attaqué personne et je n'ai crié sur personne. Je n'ai agressé personne. Si je reprends pour répondre à Mme THIVENT sur les arbres...

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : *(Intervention hors micro.)* Il n'y a pas que vous qui pouvez vous énerver, Monsieur MALQUIER, quand on parle de vos indemnités.

Monsieur le Maire : Vous vous calmez là ! Le cinéma a assez duré, Monsieur SAINTE-CLUQUE, on arrête. Les esclandres spectaculaires, maintenant stop. Quand vous entendez, vous ne pouvez cautionner ce populisme.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : *(Intervention hors micro.)* Et ça, ce n'est pas du populisme, Monsieur MALQUIER ? Le populisme d'un côté ça vous va, mais pas de l'autre ! C'est comme cela que vous voyez les choses ? C'est scandaleux !

Monsieur le Maire : Là, il n'y a pas de mensonge.

Monsieur Alain VICO : Sur les arbres abattus et sur la gestion notamment, je pense que vous faisiez référence aux platanes abattus le long de La Robine à cause du chancre coloré. Nous suivons les instructions de VNF, on n'a pas la main dessus. Ce n'est pas nous qui décidons de l'abattage, ce sont eux qui viennent vers nous.

Concernant les gymnases, je ne peux pas vous laisser dire puisqu'on vous a annoncé des travaux à hauteur de plus de 1 M€ concernant l'isolation, des bâtiments publics aussi. Pourquoi avons-nous mis autant d'argent sur la désimperméabilisation des parkings ? Si vous connaissez un peu Narbonne et son risque majeur au niveau des inondations et du changement climatique – ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre – on a des pluies de plus en plus torrentielles et il faut tout faire pour canaliser cette eau qui tombe rapidement. La seule solution est de désimperméabiliser les sols. Voilà pourquoi le choix a été fait de travailler sur pratiquement l'intégralité des parkings où on pouvait le faire pour prévoir une infiltration et essayer d'absorber le plus possible l'eau qui tombe de plus en plus vite. Voilà pour les réponses que je pouvais vous apporter aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur VICO. Juste trois précisions en complément. Il l'a dit rapidement, ce n'est pas une baguette magique le développement durable. Dans les interventions, il n'y a pas un satisfecit sur la partie des actions menées. Certes, c'est votre rôle de vous opposer systématiquement. Sur le gymnase Maraussan on est en première phase, ce sont 700 000 € qui sont consacrés et vous le verrez, on l'a déjà annoncé à plusieurs reprises. On ne peut pas faire tous les gymnases, toutes les salles municipales et les refaire complètement en permanence. On n'a pas des budgets extensibles. On commence en phasage. On a déjà fait plusieurs chantiers sur les années précédentes. Nous continuerons et cette année en particulier Maraussan sur 700 000 €. Vous dites encore un mensonge, on pourrait faire 1 M€ d'économie d'énergie sur l'éclairage public. Faux ! Le budget global de l'éclairage public de la Ville de Narbonne c'est 1 M€. On ne peut pas le réduire à zéro. Sur l'indemnité du Maire de Narbonne, vous annoncez – et c'est ce qui est terrible, vous jouez ce populisme – 9 000 €. Vous n'avez jamais eu ce débat avec Didier MOULY. Là, je ne l'ai pas touchée. Fin novembre – me précise M. DE PECO – 3 700 € brut l'indemnité de Maire avec laquelle vous payez

tous vos déplacements. Cela n'a strictement rien à voir avec les 9 000 € annoncés. Essayez de répondre avec des éléments factuels, vérifiez-les, questionnez-les. Je vous ai déjà dit qu'on était à votre disposition pour répondre à vos questions. La preuve, vous avez envoyé quatre questions avec M. SAINTE-CLUQUE pour la fin de ce Conseil municipal. Au moins, demandez avant et on vous répond sur les services. Il n'y a rien à cacher. On vous donne l'information en toute transparence, mais n'exagérez pas uniquement pour buzzer. Ne filmez pas les interventions sans l'autorisation des conseillers municipaux. Le Conseil municipal est retransmis en direct sur les réseaux sociaux.

Madame Viviane THIVENT : Sauf qu'il n'y a que vous qui êtes filmés. Dès qu'une personne de l'opposition prend la parole, elle n'est pas filmée. C'est quelque chose que l'on peut questionner, quand même.

Monsieur le Maire : En dirigeant la caméra vers nous, vous ne pouvez pas nous filmer sans autorisation. Le débat est clos, on prend acte du débat sur le développement durable.

Le Conseil PREND ACTE de la présentation du rapport.

13 - FINANCES - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Bertrand MALQUIER

Projection d'un PowerPoint

Monsieur le Maire : Je vais essayer d'être synthétique en vous précisant les éléments importants. C'est le débat préliminaire légal obligatoire avant le vote du Budget Primitif. On revient dans un mois, dans cette salle du Conseil municipal, pour voter le Budget Primitif et là, on détaillera davantage les projets. Nous sommes en un mois, c'est le calendrier qui le veut, puisque maintenant on a décidé de voter, depuis quelques années maintenant, un Budget Primitif en décembre pour permettre aux services d'engager dès le 1^{er} janvier les budgets nécessaires.

Dans ce Débat d'Orientations Budgétaires trois axes : la présentation, sur laquelle je vais passer vite, du contexte dans lequel s'inscrit le projet de budget 2024. Ce sont essentiellement les lois de finances pour l'exercice 2024 et le contexte macroéconomique et géopolitique. Les éléments de rétrospective financière qui permettent de calculer comment on va se projeter financièrement et concrètement dans le cas d'espèce du Budget de la Ville de Narbonne. Enfin, les perspectives et les orientations proposées pour 2024 et les années suivantes.

Sur le contexte économique, on s'attend – ce sont les paramètres qui vont nous permettre d'établir ce Budget Primitif – à une inflation autour de 4 %. Des incertitudes existent sur le prix de l'énergie et des matières premières et qui nous permettent d'anticiper et de programmer, mais sans aucune certitude. On a une continuité de la hausse générale des taux d'intérêt bancaire. Vous le verrez, cela a un impact. Heureusement, nous avons renégocié les taux depuis plusieurs années et nous sommes en taux fixe, nous avons des impacts mais tous les nouveaux taux que nous déclenchons chaque année, ceux de trésorerie en particulier, impactent sur les frais financiers et vous le verrez dans un instant. L'élément qui est aussi à prendre en compte, c'est le rythme modeste de la consommation des ménages. Sur le projet de Loi de finances pour 2024 on sait qu'il y a une hausse de l'enveloppe globale de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) versée par l'État. C'est la deuxième année consécutive où il y a une augmentation. On s'attend à 27 000 000 000 €. On devrait être concernée par ces bénéfices de la hausse de la DGF. Même si on regrette que l'État refuse toujours d'indexer cette Dotation Globale de Fonctionnement sur l'inflation. Les associations des représentants des élus locaux œuvrent dans ce sens, mais ne sont pas entendues pour l'instant.

Il y a une réforme de la taxe sur les logements vacants. Narbonne est concernée. Depuis une délibération du 17 juin 2010, la majorité municipale a choisi, contrairement à de nombreuses communes, ne pas appliquer la surtaxe possible entre 5 et 60 % sur la taxe sur les résidences secondaires. C'est un choix, on s'était engagé avec Didier MOULY dès 2014 avec une baisse des impôts, et en 2020, à ne pas augmenter les impôts. On reste dans cette lignée donc on a choisi de ne pas majorer notre pourcentage sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Sur le soutien à l'investissement local, il y aura 11 500 000 000 € au total : le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) devrait représenter 7 000 000 000 €. Là aussi, étant donné le montant des dépenses d'équipement que nous lançons, on devrait avoir des bénéfices sur cette mesure. Ensuite, sur les autres mesures, on parle notamment de la dotation relative à l'enregistrement des titres sécurisés, 70 M€ en 2023. Vous savez que Narbonne est bien placée en matière d'enregistrement de ces titres sécurisés. Il y a également, dans le projet de Loi de finances, une incitation fiscale avec une suppression de la taxe foncière sur le foncier bâti pour la rénovation des logements sociaux anciens. C'est une mesure d'incitation fiscale nécessaire étant donné le vieillissement du parc de façon générale dans la France entière. Toujours sur le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027, je ne vais pas rebondir, mais il y a la suppression du pacte de confiance. Je vous en avais parlé, c'est celui qui faisait suite aux contrats de Cahors à la contractualisation. On ne devait pas dépasser une augmentation dans la gestion du budget de fonctionnement et, en contrepartie, nous n'avions pas de pénalités. Le pacte de confiance – que les associations des Maires appelaient le pacte de défiance – c'est un peu la tutelle de l'État sur les finances des collectivités, a été abandonné. Malgré tout, on va rester dans ces canons de la rigueur budgétaire en maîtrisant les augmentations de dépenses de fonctionnement. C'est notre manière de pouvoir optimiser la ressource publique sans prélever de l'impôt et en optimisant l'investissement, comme vous le verrez dans un instant. L'autre objectif est, bien évidemment, de limiter au maximum l'endettement toujours dans une politique sur laquelle on va revenir tout à l'heure. On fera un zoom sur l'endettement qui sera un peu plus important pour l'année 2024.

Sur la rétrospective, l'épargne brute a augmenté de manière progressive et continue, nous avons une augmentation de cette CAF de 66 % entre 2015 et 2019 en témoin de cet important effort de redressement que nous avons entrepris. Elle a eu une petite dégradation forcément pendant les périodes de crise sanitaire et économique, mais on maintient une épargne brute à un niveau assez élevé. L'année 2023 marque – et on le verra dans le Compte Administratif que nous voterons au mois de juin – une progression de cette capacité d'épargne. Nous avons des niveaux qui nous permettent d'être sereins sur les investissements portés sur les années à venir. La dette est saine : 59,6 M€. On en avait parlé ensemble. On est dans ce court cycle de désendettement qui a vu la dette de la commune passer de 64,2 M€ à 59 M€. On va entrer à nouveau dans la prospective dans une phase haussière de la dette tout en restant raisonnables. On se cantonne aux ratios de notre strate avec des indicateurs que l'on vous donnera dans un instant. Tout un travail de restructuration de cette dette a été fait entre 2016 et 2020 avec des taux fixes en particulier. 100 % de l'encours est en classification A1 qui est donc sécurisé. Forcément, la hausse des marchés a aujourd'hui un impact sur les charges d'intérêt puisque tous les prêts que nous consentons chaque année pour les renouvellements de trésorerie sont impactés par ces hausses de taux, par ce coût de l'argent qui est important autant pour le particulier que pour les entreprises et les collectivités.

La stratégie financière est ambitieuse, mais raisonnée. On souhaite garder la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement. On est toujours en recherche permanente d'optimisation des dépenses de fonctionnement tout en contrôlant la masse salariale par les recrutements. On recherche les économies d'échelle, les économies d'énergie, de consommation responsable des ressources, mais également on développe la ressource mutualisée en particulier avec le Grand Narbonne, mais cela peut se faire aussi avec le Conseil départemental sur certains aspects. Avec le Grand Narbonne, on est en phase d'accélération. On a eu trois délibérations tout à l'heure, portées

par Mme ALAUX. On a autant de délibérations à l'Agglomération et les prochaines, le pôle de contractualisation en particulier, sont des économies d'échelle nécessaires dans un esprit de mutualisation. Cela porte expertise réciproque et on améliore le service tout en optimisant son coût. Le Budget Primitif 2024 sera le reflet de ce premier axe stratégique avec un autofinancement en progression de plus de 50 % par rapport au Budget Primitif de 2023 et ces leviers que l'on essaie d'optimiser au maximum.

Le deuxième axe est : garantir une capacité de désendettement inférieure à 10 ans. La règle prévoit 12 ans, on l'a fixée à 10 ans parce que ce sont souvent les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes. On est bien en dessous, vous le voyez, sur les tableaux statistiques. Ne pas augmenter les taux d'imposition, je n'y reviendrai pas, c'est le leitmotiv de la majorité municipale. Surtout en cette période où l'on reçoit les taxes foncières, taxes d'habitation et autres taxes locales, vous voyez que la Ville est une des rares Villes de sa strate à ne pas avoir activé les leviers fiscaux. Je crois qu'on va faire même partie, sur ces 10 dernières années, de l'exception nationale. Limiter l'encours de dette par habitant, c'est ce ratio que nous veillons à être bien en dessous de la strate de notre population.

Sur les grandes orientations du budget 2024, nous sommes dans la prospective et les recettes de fonctionnement s'établiront autour de 83,5 M€. Il y a des dotations de l'État : la DSU (Dotation Solidarité Urbaine) et la DNP (Dotation Nationale de Péréquation) qui sont en augmentation et qui devraient nous bénéficier. Narbonne est considérée comme éligible au système de péréquation et nous permet d'avoir ces bonus importants versés par l'État. En matière de fiscalité, de recettes fiscales, eh bien, là aussi, même si nous n'augmentons pas les taux, il y a une dynamique des bases et l'inflation. Le gouvernement augmente l'assiette sur laquelle est calculé le taux et cette assiette est en augmentation par rapport à l'inflation donc forcément, cela fait de la rentrée fiscale complémentaire. De la même façon, nous avons une dynamique urbanistique assez forte ce qui permet l'élargissement des bases. Plus il y a de constructions nouvelles, un dynamisme de territoire au niveau urbanistique, et plus les recettes sont importantes. Sur les autres recettes de gestion, elles augmenteront globalement de 1 M€ en raison des augmentations de capacité d'accueil de certains services à la population (enfance et petite enfance), mais aussi de l'actualisation des tarifs, des loyers et des redevances de l'espace public perçus par la Ville.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, elles devraient s'équilibrer à 83,5 M€, dont 75 M€ de dépenses réelles. Là aussi, je ne vais pas zoomer, ce sont des dépenses qui s'équilibrent et qui sont en augmentation de 5,1 % par rapport au BP 2023. Vous verrez qu'on a maîtrisé ce qui pouvait être inquiétant il y a quelques années en arrière pour toutes les collectivités de France, le fameux effet ciseaux où les dépenses réelles de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes réelles de fonctionnement. Ce n'est plus du tout le cas, les recettes sont dynamiques et les dépenses sont maîtrisées. Les dépenses liées au personnel s'inscrivent pour 44,2 M€ donc elles représentent la grande part des dépenses réelles de fonctionnement. Il y a une augmentation de la masse salariale de 2,2 M€ donc c'est un impact lourd pour les finances de la collectivité entre le BP 2023 et le BP que l'on vous présentera dans un mois : 5,18 % d'augmentation. C'est lié à la gestion des ressources humaines et aux impacts nationaux : le fameux GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ; les augmentations de 5 points pour tous les agents qui sont programmées pour le 1^{er} janvier 2024 ; la revalorisation des premiers échelons des catégories C et B et les deux augmentations du SMIC, celles du 1^{er} janvier et du 1^{er} mai ; et, bien évidemment, quelques recrutements dans le cadre de l'extension de la cuisine centrale et de l'ouverture programmée, mais au prorata, de la crèche du Jardin.

Toujours sur les éléments de prospective, les dépenses d'équipement seront de 24,1 M€. On est au cœur de l'investissement en matière de dépenses d'équipement. Vous le verrez, je ferai un zoom sur le Budget Primitif sur les différents équipements qui sont portés. Ils sont nombreux, c'est hors

opérations d'ordre puisqu'il y a 6,6 M€ qui s'ajoutent en amortissent du capital de la dette. On aura donc un budget d'investissement global qui sera au-delà de 30 M€, mais 24,1 M€ sur les dépenses d'équipement. C'est une très grosse année d'investissement pour la Ville de Narbonne et tant mieux parce que derrière, ces montants d'investissement sont pour l'économie locale, les entreprises, les emplois qui sont pérennisés grâce au soutien de l'investissement public. Ce qui portera également un encours de dette à 68,7 M€ donc une augmentation importante de la cible de l'encours de la dette, mais à relativiser puisqu'on a déjà projeté, on sera à 1 199 € par habitant, loin du point de repère de notre strate qui est de 1 344 € par habitant. Notre capacité de désendettement est autour de 5 ans aujourd'hui et qui passera à 7 ans. C'est la perspective que l'on vous donne en l'état actuel des données parce que, bien évidemment, on présente un Débat d'Orientations Budgétaires en novembre 2023 avec une Loi de finances qui est toujours – même si elle a commencé à être votée – en évolution et, bien évidemment, des données qui sont en mouvance sur certains aspects.

Je vous rappelle que le Budget Primitif sera voté dans un mois et que nous constaterons définitivement les résultats au Compte Administratif pour l'exercice 2023 en mai 2024. Voilà pour les grands aspects du Débat d'Orientations Budgétaires. Je vous laisse la parole pour les questions et les remarques que vous aurez à apporter.

Madame Viviane THIVENT : J'ai déjà dit beaucoup de choses sur l'investissement qui devrait à mon sens être fait davantage vers la transition écologique. Vous dites qu'il n'y a pas de baguette magique, c'est vrai. Il faut faire des choix politiques et qui, à mon sens, ne sont pas faits. On a déjà beaucoup parlé de cela donc je voulais attirer votre attention sur un autre problème sur lequel des Narbonnais nous ont alertés et qui concerne la difficulté de trouver des logements en location, en particulier en centre-ville où le nombre de boîtes à clés Airbnb a explosé. Dans le même temps, les travaux menés au niveau des boulevards et du Pont des Marchands fragilisent l'économie de ces quartiers et de nombreux locaux commerciaux se sont désormais vidés. Il me semble important, en tout cas dans les perspectives d'investissement, d'apporter des solutions concrètes à cette situation.

Vous avez parlé de votre choix de ne pas augmenter les impôts et notamment votre choix de ne pas du tout considérer cette idée d'une surtaxe au niveau des résidences secondaires. J'ai regardé le nombre de résidences secondaires dans notre ville. Au dernier recensement en 2018, il a augmenté de 14 %. Je ne sais pas si ce chiffre a augmenté, avez-vous des chiffres plus récents ? Je pense que cela peut être intéressant d'étudier la situation dans sa globalité si jamais il y a une augmentation importante des résidences secondaires. Ce n'est pas tout à fait le même type d'impôts qu'une taxe foncière classique, car elle concerne plutôt des catégories de population aisées. Cela pourrait être intéressant de jauger ce choix qui est un choix certes de campagne, mais qui à ce jour est plutôt idéologique. Vous avez fait le choix de ne même pas considérer cette taxe qui a été utilisée par beaucoup de Villes pour essayer justement de remettre en circulation un certain nombre de biens immobiliers. Comme je ne sais pas combien on a de résidences secondaires aujourd'hui, j'ai du mal à estimer le coût réel de ce choix idéologique. De façon générale, je pense qu'il va falloir prendre conscience qu'on est en train de passer de crise en crise, le contexte a changé, et je le dis collectivement – je me mets peut-être aussi dans le panier – honnêtement, il va falloir arrêter avec des idéologies toutes faites. Il va falloir essayer de considérer des faits et de se poser la question et de chiffrer réellement les choses avant de poser des solutions dogmatiques qui doivent à minima être mesurées. J'ajoute que l'expérience malheureuse du Pont des Marchands devrait nous enseigner et nous pousser à réfléchir à l'acquisition peut-être de certaines parties de ce centre urbain et notamment des immeubles de ce pont emblématique pour lequel l'entretien est et s'est avéré vital. Nous pourrions par exemple reconquérir les étages pour y installer des locataires, mais aussi des entrepreneurs. Bref, nous pourrions en faire un fleuron de l'art de vivre, de grandir et de s'épanouir à Narbonne. Cela pourrait représenter des pistes à travailler dans le cadre justement des perspectives budgétaires. Merci.

Monsieur le Maire : Madame, je vous réponds de suite, ce n'est pas un budget de 100 M€ qu'il faudrait avec vous, c'est un budget de 300 M€ et effectivement, vous avez raison, il faudrait matraquer la population avec des impôts nouveaux pour arriver à financer tout ce que vous proposez. Là aussi, je vais recadrer le débat. Vous avez parlé de deux choses différentes : le Pont des Marchands d'abord. Encore une fois – je vous l'ai déjà expliqué et donc je vous le réexplique, cela va être l'œuvre pédagogique – il s'agit d'une voûte romaine et des arches privatives. Ce qui fait défaut aujourd'hui, c'est la propriété bâtie privative et qui crée la situation de péril que nous connaissons actuellement. Des travaux ont été diligentés, ils sont en cours aujourd'hui. Je vous garantis encore une fois que la Ville a fait preuve de diligence parce qu'elle est chef d'orchestre, elle se supplée aujourd'hui à des propriétaires qui sont défaillants. Après des mises en demeure, ils ont fait certains travaux des parties privatives intérieures, mais sur la sous-couche du pont des travaux sont à effectuer sur les parties privatives. La Ville les a mis en demeure et elle réalise pour le compte des propriétaires. Aujourd'hui, on est sur des bâtiments privés. Quand vous dites, réapproprions-nous les étages, ce sont des parties privatives. On verra quelles seront les procédures demain, aujourd'hui il y a des mesures incitatives. L'expropriation – n'importe quel avocat pourra vous en parler – est une procédure complexe à mettre en œuvre et il faut un intérêt à agir. C'est très particulier. Ce sont des procédures très longues, car très souvent contestées.

Vous avez votre analyse, c'est extraordinaire de vous entendre parler de dogme et d'idéologies. Ici, personne n'est adhérent d'un parti, vous oui. Là l'idéologie est dans un parti politique, elle n'est pas chez nous. On n'a pas d'idéologie ou de dogmes. On ne suit pas des réquisitions d'un gouvernant politique qui nous dit de ne pas augmenter les impôts, c'est parce que nous ne voulons pas ! Dans les propriétaires de résidences secondaires, vous avez énormément de Narbonnais qui ont des pied-à-terre à Narbonne-Plage. Aujourd'hui cela fait partie de l'attractivité. Quand vous matraquez fiscalement ces propriétaires, ils ne font pas les travaux derrière. Vous dites qu'il y a de nombreux logements en résidence secondaire à Narbonne-Plage. Oui, effectivement, mais ce sont des logements qui ne sont pas aujourd'hui en capacité de loger dans des conditions de décence, 80 % ne sont même pas équipés de chauffage et ne sont même pas éligibles au diagnostic de performance énergétique et ne peuvent pas être loués. La crise du logement ne se trouve pas dans les quelques Airbnb que vous avez sur Narbonne, on est loin d'être comme sur la Côte d'Azur ou le Pays Basque avec une quantité importante et un marché déséquilibré. Hier, Mme PONS-PELOFY était avec moi, nous avons eu le rendu de l'étude sur le logement vacant que nous avons diligenté dans le cadre de « Action Cœur de Ville ». À l'échelle de Narbonne, il y a une vacance très faible, 8,4 % de mémoire. À l'échelle du quartier de Bourg, nous avons 25 % de logements vacants. Un quart des logements existants sont vacants. Quand vous étudiez les causes de la vacance, vous vous apercevez que certains propriétaires... Et là, on est favorable ! Attention, on ne dit pas qu'on est contre. On est contre l'impôt sur les résidences secondaires qui va nuire à notre attractivité, il va embêter les propriétaires dans le cadre des rénovations énergétiques. Par contre, un impôt intéressant est cette taxe sur les locaux vacants qu'il faut recenser davantage. Et c'est le travail que l'on a demandé au service c'est-à-dire mettre en adéquation l'information de la Direction générale des finances publiques avec l'état des lieux que nous avons fait des logements vacants parce que certains propriétaires opèrent des optimisations fiscales en essayant de faire du déficit foncier sur des logements en les fermant. Ils nuisent à ce résultat. Là, oui, c'est une taxation utile, qui sert l'intérêt général et qui est juste. Après, il y a bien sûr des cas particuliers, il y en avait 2 ou 3 % par rapport à des successions compliquées, on les excuse. Certains parce qu'ils ne connaissaient pas les leviers – il y avait M. PARRA également – d'incitation que nous avons à la Maison de l'habitat au Grand Narbonne et en particulier les aides avec l'ANAH, mais également les aides à la rénovation énergétique MaPrimeRénov' qui est un élément important. C'est un travail d'accompagnement que nous mettons en œuvre. Aujourd'hui la vacance est importante en cœur historique. La nature a horreur du vide. Ces logements sont mal occupés, sont squattés donc aujourd'hui, il faut qu'on fasse une reconquête importante de ce parc de logements privés, qu'on accompagne les propriétaires dans la rénovation et qu'on sanctionne ceux qui ne jouent pas le jeu, qui ne louent pas pour des raisons d'optimisation

fiscale ou ne louent pas parce qu'ils ont d'autres priorités. Il faut qu'on redynamise cette vacance. La problématique, effectivement à Narbonne on a une carence relativement faible (8,4 %), mais nous avons des secteurs à travailler et à reconquérir. C'est le cas avec « Action Cœur de Ville », action portée par Sophie PONS-PELOFY et à l'Agglomération avec la politique de la ville par M. Éric PARRA. Ce sont des dossiers qu'ils mènent. Voilà la réalité. On connaît les éléments et on est très bien entouré, on connaît les axes de réflexion et on les porte. Voilà ces projets qui sont un peu exorbitants du Débat d'Orientations Budgétaires, mais qui font partie du quotidien des élus de la Ville.

Monsieur Nicolas Sainte-Cluque : Merci, Monsieur le Maire. Ce qu'il faut surtout retenir de ce rapport, rapidement, c'est d'abord que le contexte budgétaire de 2024 est effectivement plutôt favorable d'un point de vue international puisque même s'il subsiste quelques incertitudes, l'inflation se stabilise et la hausse des prix devrait se stabiliser voire connaître un infléchissement. C'est ce qui est bien indiqué. D'un point de vue national ensuite puisque le contexte budgétaire est favorable avec la Loi de finances 2024 qui va permettre à la Ville de dégager des recettes supplémentaires notamment par une hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement, mais surtout par une hausse des recettes pour le bloc communal par le biais, je cite : « [...] D'une importante hausse des bases d'imposition et l'importante revalorisation de l'assiette de la taxe foncière. »

Le micro grésille et comme en plus nous ne sommes plus filmés, cela va être compliqué.

Ainsi, on va bénéficier de plus de 4 M€ de recettes supplémentaires, sans rien faire, par l'augmentation des bases. C'est ce qui est indiqué surtout en page 18, c'est intéressant. Il est bien indiqué que de Budget Primitif à Budget Primitif, les ressources fiscales vont augmenter de 4,4 M€, sans rien faire. Et ce sont d'ailleurs ces 4 M€ de recettes supplémentaires qui nous permettent de maintenir une épargne pour 2023 de 4,7 M€ et de faire face à une nette augmentation des charges de fonctionnement de 2,4 M€ qui sont tout à fait normales, ce n'est pas du tout une critique. Il s'agit notamment des 5 points à partir de janvier 2024 pour le personnel et c'est tout à fait normal et d'autres augmentations qui sont aussi tout à fait normales. Donc on va bénéficier de 4 M€ supplémentaires et je rappelle pour ceux qui ne savent pas encore – moi aussi, je vais faire preuve de pédagogie comme vous, Monsieur Malquier et j'espère que vous n'allez pas dire que je déforme ou que je suis un menteur – que les impôts fonciers en France sont calculés en multipliant la base d'imposition par le taux d'imposition fixé localement. La Ville de Narbonne a son taux, le Département et il y a la Région. On est bien d'accord. Je donne deux exemples simplifiés pour mieux comprendre. Je suis propriétaire d'un immeuble à Narbonne – quand je dis immeuble, c'est une maison, un terrain ou les deux – et en 2022 cette maison, par exemple, a une valeur locative cadastrale fixée à 1 500 € par an et le taux d'imposition de la Ville est de 20 %. Pour calculer la recette fiscale pour la Ville, c'est simple : je fais 1 500 € x 20 %, donc 1 500 x 0,2 et cela fait 300 € qui rentrent dans les caisses de la Ville. Si en 2023, l'État augmente les bases et la valeur locative cadastrale de ma maison est de 1 900 €, je garde un taux d'imposition local. Moi, Ville, je décide de ne pas augmenter ni de baisser, je laisse 20 %. 1 900 € x 0,2 est égal à 380 €. Je vais donc avoir 80 € de plus dans les poches sans rien faire. C'est l'État qui aura augmenté les impôts.

Quand je dis qu'on n'a jamais baissé les impôts à Narbonne, vous avez baissé le taux d'imposition de 1 %, mais dans notre exemple sur les 1 500 € et 1 900 €, pour qu'il y ait une non-augmentation des impôts, il faudrait que la baisse du taux d'imposition de la Ville soit de 16 %. Et encore, 1 900 € x 16 %, cela fait moins 4 points, de 20 je passe à 16 et j'obtiens 304 €. Quand je vois que dans l'article de presse de *L'Indépendant* on reprend ce que vous dites c'est-à-dire on va continuer, on ne va pas augmenter les impôts pour 2024. Faux ! Si on ne veut pas augmenter les impôts, les recettes fiscales de la Ville de Narbonne, dans ce cas-là il faut baisser le taux d'imposition et ce n'est pas ce qu'on fait. Et c'est normal qu'on ne le fasse pas dans le contexte dans lequel on est avec l'augmentation des dépenses, etc. Quand on dit chaque fois qu'on baisse les impôts, on ne va pas les augmenter, on n'a

pas besoin de les augmenter puisque l'État le fait pour nous. Et on bénéficie aussi de la Dotation Globale de Fonctionnement parce qu'on fait partie des communes dans des territoires ruraux où c'est assez compliqué, on a moins d'infrastructures que d'autres, etc., et c'est normal que l'on ait des aides et qu'il y ait une solidarité entre les territoires.

C'est tout ce que je voulais dire là-dessus, mais c'est important de le redire parce que dans ce document il apparaît bien que le plus important et la bonne nouvelle effectivement ce sont les recettes fiscales qui augmentent. Vous avez raison, il y a aussi le dynamisme, mais enfin, le dynamisme sur les constructions, même si on est sur le littoral – j'ai encore eu le rapport des notaires de France, – cela va être compliqué pour 2024. On le sait, il risque d'y avoir une petite baisse au niveau des ventes, car les prêts ne sont pas trop accordés. J'espère que cela va changer, mais en attendant, il y aura quand même une baisse à ce niveau. C'est ce que je voulais dire une fois pour toutes puisque chaque fois vous nous redites que vous n'augmentez pas les impôts. La Ville n'augmente pas son taux d'imposition, mais elle ne baisse pas les recettes fiscales de la Ville, elles augmentent chaque année parce que l'État fait le nécessaire. Le jour où l'État par contre arrêtera d'augmenter les bases, là on se posera d'autres questions.

Monsieur le Maire : J'ai adoré le côté Mac Lesggy de E=M6, la petite démonstration n'était pas mal. C'est vrai, c'est tout à fait juste. Je ne corrige pas, j'apporte juste un complément. Le seul levier de la Ville, c'est le taux. Donc la Ville, quand elle dit qu'elle n'augmente pas, c'est parce que, sous les 10 dernières années, nous avons baissé ce taux, mais nous n'avons jamais retouché. Il est resté bas et je crois que nous sommes une des rares collectivités en France à ne pas avoir appliqué d'impôts nouveaux ni augmentés. Vous avez été dans diverses institutions et collectivités, vous connaissez le fonctionnement de la Région. Ils n'ont jamais baissé les impôts, ils ont augmenté. Vous connaissez le Conseil départemental également. Ils ont eu la même dynamique. Mme SANDRAGNÉ n'a pas touché aux impôts, mais ses prédécesseurs ont augmenté les impôts, les taux. C'est une logique, c'est l'État et pas que. Sur les 4 M€, l'inflation organisée par l'État ne correspond pas à la plus grande partie. On a une Commission consultative des impôts locaux chaque année qui permet de revoir les bases parce qu'il y a quand même une certaine iniquité dans les bases. C'est déclaratif donc vous avez la personne qui déclare sur son CERFA ce qu'elle veut et le calcul est le même depuis les années 1957. Depuis l'après-guerre, les critères n'ont pas été revus. Vous déclarez des w.c. et vous ne payez pas beaucoup d'impôts. Vous avez 4 w.c. dans la maison, vous allez payer 4 fois plus d'impôts. Tout ce travail est fait par la Commission consultative des impôts locaux et qui nous permet d'optimiser la recette fiscale tout en étant justes vis-à-vis du contribuable. C'est juste une question d'équité. On revendique le fait parce qu'à une certaine époque, quand on lançait de grands projets, on nous accusait en disant : « Vous allez voir, dans 3 ans on augmentera les impôts à Narbonne parce qu'on va droit dans le mur. Un certain équipement – qui fait aujourd'hui un des succès de la Ville au niveau événementiel – va être le gouffre de Narbonne, vous allez augmenter les impôts ». J'ai encore les flyers où les impôts allaient doubler ou tripler. On le rappelle parce que c'est important. On est assez fiers de cela. Nous sommes dans l'optimisation des deniers publics. Avec des montants... Franchement, soulignez quand même 24 M€ de dépenses d'équipement. On a fait l'ARENA, on a eu un rythme soutenu avec des taux de réalisation importants – c'est important aussi – parce que les services suivent derrière et on réalise beaucoup. Ce n'est pas tout d'afficher 25 ou 26 M€, si derrière vous ne faites que la moitié ou le quart du montant de la dépense d'équipement. C'est ce qu'il faut retenir. Aujourd'hui, on n'augmente pas les impôts, on bénéficie d'une dynamique fiscale de recettes optimisées avec les occupations de l'espace public en particulière. Nous avons fait des économies d'échelle et de mutualisation et nous avons une projection sur des investissements sur 2024-2025-2026 qui sont forts.

Aujourd'hui, nous tenons bon sur des travaux et des réalisations qui sont réalisés et ce Débat d'Orientations Budgétaires exprime ces grandes lignes et cette philosophie qui est la nôtre. Aujourd'hui, on vous le présente en l'état. Il y aura quelques ajustements bien évidemment

puisqu'entre le Débat d'Orientations Budgétaires et le Budget Primitif il se déroule quelques semaines et il y aura des ajustements sur la présentation du Budget Primitif pour l'année 2024, au prochain Conseil municipal. On vote le Débat d'Orientations Budgétaires.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Juste une dernière chose, Monsieur le Maire. Je regarde du coup le Conseil municipal. Vous parlez d'équité. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi il n'y a que vous qui êtes filmés au Conseil municipal ? Est-ce une impossibilité technique ou le culte de la personnalité ? Je ne comprends pas.

Monsieur le Maire : Ce n'est ni le culte de la personnalité – je ne suis pas atteint de la même maladie que vous – ni l'évolution de ma calvitie. Cela a toujours été ainsi. Je n'ai rien demandé à personne. Plutôt que d'éviter d'avoir une caméra qui bouge dans tous les sens... L'essentiel n'est pas tant qu'on vous voie de l'autre côté de l'écran, c'est qu'on vous entende et qu'on pèse vos arguments. Je trouve que vous êtes meilleur orateur quand vous ne vous sentez pas filmé. C'est pour valoriser vos interventions que nous avons développé cette façon de procéder. On passe au vote s'il vous plaît.

Votants : 43
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

14 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À DOMITIA HABITAT OPH POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS RÉSIDENCE LE THYRSE

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : On passe assez rapidement. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

15 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT SITUÉ 50 PASSAGE DE L'ANCIEN COURRIER À NARBONNE

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

16 - FINANCES - ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DE LA VILLE DE NARBONNE

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : On l'a déjà expliqué en commission, il n'y a rien de particulier. C'est une obligation avant le passage à la M57, la nomenclature comptable. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

17 - FINANCES - ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET PRINCIPAL

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Ce ne sont que des opérations d'ordre. Ce n'est pas très intéressant, ce ne sont que des écritures entre les recettes de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 9

Le Conseil adopte à la majorité

18 - URBANISME - DÉCLARATION DE PROJET CONCERNANT LE CRÉMATORIUM DE NARBONNE

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Merci, Monsieur le Maire. Pour rappel, la Ville de Narbonne a pour objet d'implanter un crématorium situé au niveau de Sainte Rose, à Narbonne. Actuellement, nous sommes dans la phase administrative de ce projet. Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, la Ville de Narbonne doit se prononcer par une déclaration de projet sur l'intérêt général du projet de création du crématorium. Pour mémoire, ce projet a fait l'objet d'une étude d'impact ; de consultations dans le cadre de l'étude environnementale au niveau de l'ARS et de la Mission régionale de l'autorité environnementale ; d'avis de la commune en septembre 2023 et du Grand Narbonne ; d'une enquête publique qui s'est déroulée au mois de septembre avec un rapport remis par le commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable au projet de création de ce crématorium. La déclaration de projet prend en considération l'étude d'impact, les avis de l'autorité environnementale et des collectivités territoriales. L'ensemble des études et rapports remis dans le cadre de ce projet conduisent à considérer que le projet de crématorium présente bien un caractère d'intérêt général et qu'il convient de le poursuivre. Les prescriptions des mesures d'évitement, de compensation ou de réduction ainsi que des mesures de suivi sont annexées à cette délibération. Je vous demande donc d'approuver le caractère d'intérêt général de ce projet.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 35

Contre : 0
Abstentions : 8

Le Conseil adopte à la majorité

19 - FONCIER - BAIL COMMERCIAL - PARCELLE AI 913 SISE BOULEVARD FRÉDÉRIC MISTRAL - STATION-SERVICE ESSO - CERTAS ENERGY FRANCE

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Il s'agit du renouvellement du bail commercial concédé à la société SAS CERTAS ENERGY pour l'exploitation de la station d'essence située entre le boulevard Frédéric Mistral et le boulevard Marcel Sembat. Ce renouvellement prendra effet au 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 9 ans et au loyer annuel de 18 552 €.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ou des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

20 - FONCIER - INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - LOTISSEMENT LES TERRES D'ACANTHE

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : C'est une régularisation administrative. L'incorporation des voies du lotissement avait été prononcée par arrêté préfectoral en 1993. Toutefois la procédure de transfert de propriété à la Ville de Narbonne n'a pas été effectuée. Il est donc proposé au Conseil d'approuver l'acquisition de cette parcelle au prix de 1 €. Les frais sont à la charge de l'association du syndicat du lotissement. Bien sûr, cette acquisition sera réalisée sous réserve de l'approbation par le Conseil Communautaire de l'incorporation des réseaux au sein du domaine public de la Communauté d'Agglomération.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

21 - FONCIER - ACQUISITION DE TERRAINS SITUÉS RUE DE L'ORANGER - M. ET MME DONAT

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Il s'agit de l'acquisition de quatre parcelles de terrain par la commune d'une contenance totale de 135 m² aux époux DONAT, au prix de 1 €. Cette acquisition est réalisée afin d'élargir la rue et créer des trottoirs.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ou des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

22 - FONCIER - CESSION PARCELLE CD 23 SISE CITÉ DES PLATANES - DOMITIA HABITAT

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Dans le cadre du projet de désenclavement et de restructuration de la Cité des Platanes afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et réduire les troubles à l'ordre public, DOMITIA HABITAT souhaite se porter acquéreur d'une parcelle de 935 m² qui accueillait auparavant une ancienne école, aujourd'hui démolie. Ce terrain fait actuellement l'objet de dépôts sauvages et de nuisances diverses. Cette cession se fera au prix de 1 € et l'ensemble des frais liés à l'acte à la charge de DOMITIA HABITAT. La signature de l'acte notarié devrait intervenir avant le 31 décembre 2024.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ?

Madame Virginie BIROCHEAU : L'objet de cette délibération est la cession au prix de 1 € symbolique à la faveur de l'Office HLM DOMITIA HABITAT de cette parcelle. C'est un projet immobilier plus global qui englobe la parcelle 814 qui est sur le boulevard de Baliste et qui avait déjà fait l'objet d'une délibération en Conseil municipal en juin 2023. Pour information, cette parcelle est déjà murée depuis 2 ans. Ce projet vise – comme vous l'avez dit – à désenclaver la Cité des Platanes afin d'améliorer la qualité de vie des habitants et de réduire les nuisances et troubles à l'ordre public. Or, a priori, aucun habitant de ce quartier n'est au courant de ce projet immobilier et cette parcelle est située à l'intérieur même de la Cité des Platanes. C'est, comme vous l'avez dit, une ancienne école qui a été rasée et qui est, depuis, restée terrain vague qui servait – si je peux dire – d'aire de jeu pour les enfants ou de dépôt sauvage. C'est un îlot de grande précarité au sein d'un quartier non qualifié en politique prioritaire de la Ville et qui est soumis à de nombreuses problématiques connues depuis longue date. Que ce soit en matière de salubrité publique ou de délinquance, il ne fait pas très bon vivre dans ce quartier pour bon nombre de citoyens de la communauté gitane. Pour moi, cette cité est un ghetto qui stigmatise ceux qui y vivent. Aujourd'hui, nous voyons donc dans le projet de DOMITIA HABITAT une augmentation de la densité des habitants au cœur même de la Cité des Platanes. J'aimerais savoir ce qui est prévu pour réduire les problèmes intrinsèques à ce quartier et comment améliorer réellement les conditions de vie de ses habitants. Et savoir si on en sait un peu plus justement sur ce projet. C'est l'avenir de la Cité des Platanes dont il est question aujourd'hui avec ce projet de réhabilitation dont on aimerait connaître les détails. Des bruits courent que le projet serait de détruire la cité et les habitants se posent la question. Pour moi, il faut une vraie réhabilitation de ce quartier avec ses habitants et pour ses habitants.

Monsieur le Maire : Sincèrement, êtes-vous allée à l'intérieur de la Cité des Platanes interroger ses habitants ?

Madame Virginie BIROCHEAU : Je suis médecin et j'ai pas mal de patients qui vivent dans la Cité des Platanes

Monsieur le Maire : Et ils vous ont dit qu'ils n'étaient pas au courant du projet et qu'ils se plaignaient des conditions...

Madame Virginie BIROCHEAU : Oui, c'est quotidien. Il y en a même beaucoup qui me disent qu'ils ne veulent même plus vivre dans la cité.

Monsieur le Maire : D'accord. Il y a beaucoup de plaintes également de l'ensemble du quartier par rapport aux nuisances portées par certains habitants de la Cité des Platanes concernant des trafics, des dépôts sauvages et des interventions municipales assez récurrentes lors desquelles on a enlevé des stockages de voiture, de casse, de squats de certaines maisons. Aujourd'hui, le projet n'est pas encore défini par le bailleur social avec le référent de la sécurité parce qu'on a fait un GPO, une réunion concertée avec les services de l'État, du Parquet, du bailleur social et de la Ville de Narbonne. Ce terrain va être repris. L'idée de désenclaver pour éviter le côté escargot, coquille, refermé sur lui-même est d'aérer le quartier, végétaliser une partie, mais reconstruire également quelques pavillons pour réaménager l'espace complet. Un projet partenarial est porté, je ne sais pas encore dans quelles conditions juridiques il sera affiné, mais là, c'est l'étape de la cession à l'euro symbolique pour projeter ce quartier. Quand le projet sera défini et arrêté, on fera la réunion avec l'ensemble des habitants et pas uniquement les résidents de la Cité des Platanes pour faire le point et présenter le dossier.

Madame Virginie BIROCHEAU : Je peux juste témoigner sur le fait que j'ai de nombreux patients qui ne veulent même plus vivre dans la cité. Ce ne sont pas des patients qui ont des intérêts de délinquance ou autre, ce sont des patients qui subissent la cité. Il n'y a pas que les riverains alentour, il y a aussi les gens à l'intérieur de la cité qui se plaignent des conditions.

Monsieur le Maire : Un accompagnement a été fait.

Madame Yamina ABED : En plus de l'accompagnement qui a été fait auprès des locataires, il faut savoir que les personnes qui souhaitent quitter la cité font des demandes de mutations qui sont traitées au fur et à mesure en fonction de la vacance des logements. Il faut savoir que chaque locataire, quand il fait une demande de mutation, met sur sa demande des choix bien précis de secteurs d'habitation et elle ne peut se faire que s'il y a des logements vacants et en fonction des priorités des demandeurs. Pour compléter également, chaque projet de réhabilitation ou de construction fait l'objet d'une présentation auprès des locataires, mais aussi des riverains concernés par le projet. En amont aussi avec les habitants, DOMITIA HABITAT va voir tous les locataires justement pour recenser tous les besoins et attentes des locataires.

Madame Virginie BIROCHEAU : Juste, j'ai remarqué qu'on va créer des logements alors qu'on ne connaît pas le projet. J'espère qu'on pourra en savoir plus.

Madame Yamina ABED : Le projet n'est pas arrêté, mais je vous invite à participer à une réunion dès qu'elle sera mise en place et proposée aux habitants et riverains de ce quartier.

Monsieur le Maire : Merci. On passe au vote.

Votants : 43

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

23 - FONCIER - ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 20210011 - CESSION DE LA PARCELLE NS 5 AU PROFIT DE TEREGA

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Il s'agit de l'abrogation de la vente de cette parcelle au profit de la société TEREGA qui souhaitait implanter un poste de livraison de gaz. Le compromis de vente a été réalisé sous la condition suspensive de l'obtention du permis de construire. La société TEREGA a fait connaître à la Ville que dans le cadre de l'instruction administrative, elle rencontrait des problèmes qui ne lui permettaient pas d'aboutir à une autorisation de construire dans les délais impartis et ne souhaite donc plus donner suite au compromis de vente.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ou des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

24 - COMMERCES - DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL - 2024

Claude LEBESSOU

Monsieur Claude LEBESSOU : Par la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, M. le Maire est autorisé à porter les dérogations dominicales sur l'ouverture des commerces le dimanche et donc au repos dominical des salariés. En accord avec le Grand Narbonne, un avis du Conseil municipal est nécessaire. Il est donc soumis à l'avis du Conseil municipal la proposition d'accorder 12 dérogations en 2024 ce qui implique 12 dérogations également sur le repos dominical. Ce sont les dimanches : 14 janvier ; 30 juin ; 14, 21 et 28 juillet ; 4 et 11 août ; 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre. Concernant les commerces et les professionnels de l'automobile, il est proposé d'accorder les 5 dérogations suivantes : 14 janvier, 17 mars, 16 juin, le 15 septembre et le 13 octobre.

Monsieur le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'intervention, on passe au vote.

Votants : 43
Pour : 37
Contre : 0
Abstentions : 6

Le Conseil adopte à la majorité

25 - RÉGIES - DÉPLACEMENT DES MARCHÉS DE PLEIN VENT - FÉRIES DE NOËL 2023

Claude LEBESSOU

Monsieur Claude LEBESSOU : Comme vous le savez, les fêtes de Noël arrivent et il faudra libérer la place pour l'installation des stands, le montage et le démontage des chalets. L'ensemble des organisations syndicales et professionnelles ont été consultées. Un dispositif de communication sera mis en place afin d'informer le grand public de ces déplacements ponctuels. Vu la commission préparatoire, Sylvie COUSIN vous propose donc d'approuver le transfert des marchés de plein vent

tous les mardis, jeudis, samedis et dimanches, pour la période allant du 20 novembre 2023 au 14 janvier 2024 inclus sur les quais Vallière et Victor Hugo.

Monsieur le Maire : Merci. On passe au vote, s'il n'y a pas de question.

Votants : 43
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

26 - CULTURE - RÈGLEMENT INTÉRIEUR HANGAR MUSICAL

Yves PENET

Monsieur Yves PENET : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération porte sur deux modifications : la révision du règlement intérieur du Hangar Musical, mais également la suppression de la régie au profit d'émission de titres de paiement. Très rapidement, pourquoi la fin de la régie du Hangar Musical ? Tout simplement parce que la Direction générale a souhaité rationaliser son fonctionnement à l'échelle de la collectivité en regroupant les multiples petites régies qui existent au sein des services. Cette démarche apporte plus de transparence et une uniformité de fonctionnement pour l'usager, une centralisation sur l'expertise d'un service via le service des finances et des économies d'échelle, car il faut savoir que la régie collecte un montant annuel très faible. Aussi, les frais administratifs générés sont supérieurs aux montants collectés. En ce qui concerne les « plus » du nouveau règlement intérieur du Hangar Musical, il a été dépoussiéré et il le fallait depuis de nombreuses années. Ce nouveau règlement intègre les mentions légales relatives à la protection des données (RGPD) et surtout, puisque nous sommes dans un milieu où l'on pratique de la musique à différentes hauteurs, une mention pour la protection contre les risques auditifs pris en application des articles du Code de la santé publique et également des articles du Code de l'environnement.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'interventions, on passe au vote.

Votants : 43
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

27 - ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - MODIFICATION DE LA CHARTE ATSEM

Jean-Paul CÉSAR

Monsieur Jean-Paul CÉSAR : Merci, Monsieur le Maire. C'est une modification d'une charte qui lie les ATSEM et l'Éducation nationale à la collectivité dans le cadre de leur travail au quotidien. Vous savez qu'une ATSEM est aux côtés d'un enseignant en maternelle. À ce jour, on a 72 ATSEM sur les 15 écoles maternelles sachant que la loi nous impose une ATSEM par école. Nous avons fait le choix d'accompagner nos enfants, la priorité ce sont nos enfants et, bien entendu, cela aide l'enseignant surtout dans des classes de petites sections en maternelle. Cette charte n'avait pas été revue depuis 2012. On l'a complétée, forcément, car l'école change, les projets d'école aussi donc il fallait remédier à cela. Je vous propose de signer la nouvelle convention.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

28 - ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE RELATIVE À L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)

Jean-Paul CÉSAR

Monsieur Jean-Paul CÉSAR : Un outil permettant aux familles, mais aussi aux enseignants et à la collectivité, d'avoir une adhésion sur tout ce qui se passe au sein de l'éducation de nos enfants dans les écoles. La Ville va participer financièrement, comme tous les ans, à hauteur de 1 350 €. Ce sont 30 écoles qui sont équipées de l'ENT. Je vous propose de valider cette convention.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 43
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

29 - ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - SIGNATURE D'UNE CONVENTION, AVEC LA CAF, DE TRANSMISSION DE DONNÉES AFIN DE LUTTER CONTRE L'ÉVITEMENT SCOLAIRE

Jean-Paul CÉSAR

Monsieur Jean-Paul CÉSAR : C'est une grande avancée aujourd'hui. Effectivement, on a beaucoup trop d'enfants encore qui ne viennent pas vers la collectivité ou vers l'école et qui sont en complet décrochage scolaire ou qui n'ont jamais été scolarisés. Je prends le cas d'une école dernièrement où un enfant de l'âge de CM2 n'était jamais allé encore à l'école et son frère non plus, il est en CE1. Vous imaginez un peu l'effort qu'on doit faire. La Caisse d'Allocations Familiales par cette convention va nous fournir des données qui vont nous permettre d'aller chercher ces familles avant les rentrées scolaires et de lutter contre ce fléau malheureux pour certains enfants. Je vous propose donc de signer cette convention avec la CAF.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : J'ai une intervention très simple. Vous parlez des enfants, on parle de discrimination. J'ai fait un lien par rapport aux enfants. En tant que représentants de l'opposition, on est porteurs d'un message important pour la démocratie et l'équité au sein de notre Conseil. Nous vivons dans une société effectivement où la transparence et l'égalité devraient être les piliers fondamentaux de toute institution démocratique. Malheureusement, il semble que ces principes soient actuellement mis à l'épreuve dans notre propre enceinte municipale. Il est de notoriété maintenant publique que les élus majoritaires bénéficient d'une tribune filmée lors de leurs interventions contrairement à ce qu'a indiqué M. le Maire tout à l'heure en indiquant qu'il ne pouvait pas faire autrement, il n'y a que lui qui était filmé. En fait, c'est faux ! Il est regrettable de constater que cette transparence tant vantée s'arrête aux portes de l'opposition. Je rappelle que les élus d'opposition représentent une voie alternative au sein de ce Conseil et ils sont privés de cette même visibilité en créant ainsi une inégalité flagrante. La démocratie ne peut prospérer que dans la

lumière de la vérité et de l'équité. Lorsque l'accès au débat politique est inégalement distribué, cela mine les fondements mêmes de notre système politique...

Monsieur le Maire : Vous êtes hors sujet, Monsieur.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Ce n'est pas hors sujet, Monsieur le Maire !

Monsieur le Maire : C'est hors sujet, on est sur l'évitement scolaire.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Vous commencez très mal !

Monsieur le Maire : Vous n'avez pas de leçon à me donner. Gardez votre calme, vous êtes hors sujet. Vous êtes sur des menaces.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Vous n'avez pas de leçon à recevoir... Je vais vous dire franchement, Monsieur le Maire, si vous ne rétablissez pas l'équité – ce n'est pas une menace – nous partirons et nous ne reviendrons plus aux Conseils municipaux.

Monsieur le Maire : Tant pis. Vous nous manquerez.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Nous allons aussi faire tous les recours nécessaires pour qu'il y ait une justice, une égalité de traitement. C'est inadmissible ce que vous avez mis en place. La dernière fois, il y avait l'un d'entre vous qui avait...

Monsieur le Maire : Vous n'avez pas besoin de vous énerver. Vous êtes hors sujet, on est sur l'évitement scolaire.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : ... Représenté M. DARAUD. Aujourd'hui, vous nous mentez, Monsieur le Maire. Vous dites que vous ne pouvez pas faire autrement et vous faites en sorte, vous avez donné des ordres à la personne qui filme de ne filmer que les membres de la majorité. C'est scandaleux ! Et vous voyez, la démocratie ne s'en portera pas bien. Ce que vous faites est scandaleux, Monsieur le Maire ! Effectivement, continuez, vous pouvez faire de l'humour, mais ce que vous faites là, personne ne l'a fait. Franchement, si vous voulez être dans les bottes de Me MOULY, soyez un peu plus efficace et faites en sorte de rétablir un peu d'équité parce que ça, il ne se le permettait pas ! Il n'avait pas peur de la confrontation.

Monsieur le Maire : Laissez Me MOULY où il est. Calmez-vous, Monsieur SAINTE-CLUQUE, détendez-vous. On est en Conseil municipal. On est sur l'évitement, respectez la délibération. Avez-vous une question ?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : L'évitement, c'est vrai, un gros évitement !

Monsieur le Maire : Vous ne respectez pas le travail des adjoints. Avez-vous une question sur l'évitement scolaire et le partenariat signé avec la CAF ? Non ! Donc on passe au vote.

(Indignation sur les bancs de l'opposition. Son micro étant coupé, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE continue son intervention hors micro.)

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Je n'ai pas besoin de micro pour parler, Monsieur le Maire. Il n'y a pas de souci, je peux parler sans le micro !

Monsieur le Maire : Quelle belle voix ! Vous avez un bel organe, c'est bien. Je vous propose de passer au vote.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Sur la discrimination, sur l'égalité pour les enfants, vous leur montrez aujourd'hui par démonstration qu'effectivement voilà comment on traite les adultes au Conseil municipal de Narbonne où les élus d'opposition ne sont pas filmés. C'est incroyable ! Et vous nous donnez des leçons sur l'équité, Monsieur le Maire. On verra ce qui va se passer. On sera peut-être une des seules collectivités où cela se passe ainsi. Cela ne vous grandit pas, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Vous donnez une belle image, Monsieur SAINTE-CLUQUE, bravo ! On passe au vote. C'est vous qui n'êtes pas grandi, je crois. Vous avez bien fait de ne pas être filmé parce que vous renvoyez une très mauvaise image...

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Une très mauvaise image de la démocratie, c'est exact !

Monsieur le Maire : C'est parce que vous n'avez pas grand-chose à dire sur le fond, certainement. Vous n'avez pas grand-chose à nous reprocher sur le fond donc voilà vos éclats de voix.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : La forme emporte toujours le fond !

Monsieur le Maire : On vote. Vous votez, il manque M. CAZAL, M. BASCOU... Vous ne participez pas au vote ?

Votants : 43
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

(M. Nicolas SAINTE-CLUQUE quitte la salle en vociférant suivi de MM. Philippe CAZAL, Bruno BREHON et Michel BASCOUL à 21h04. Ils ne participent pas au vote)

30 - VOIRIE ET MOBILITÉ DOUCE - MODALITÉS DE RÉPARTITION DES RECETTES LIÉES AU FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT (FPS) POUR 2024

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : Depuis 2017 et la dépenalisation du stationnement, chaque année la Ville doit se prononcer sur la réversion éventuelle des recettes des Forfaits Post-Stationnement pour l'année à venir, soit pour 2024. Dans la continuité et étant donné les frais de gestion et les travaux engagés par la Ville en matière de mobilité, la Ville de Narbonne ne propose aucun versement en 2025 au Grand Narbonne des produits des recettes des Forfaits de Post-Stationnement.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ou des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 38
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

31 - CŒUR DE VILLE - AVENANT DE PROJET À LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE 2023-2026

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : La volonté de la Ville est de poursuivre la dynamique enclenchée depuis 2018 dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville ». La transition écologique, démographique et économique est le fil conducteur du plan d'action 2023-2026. Les partenaires sont les mêmes. La vision de l'équipe municipale est structurée selon 5 axes « Action Cœur de Ville » ainsi que le traitement des entrées de ville et secteur gare. La volonté de la Ville sur le cœur de ville est premièrement de développer le bien habiter ; d'améliorer la mixité sociale ; d'offrir une offre résidentielle diversifiée et appropriée ; de maintenir un commerce de proximité en centre-ville qu'il convient d'accompagner et qui doit être envisagé en complémentarité des zones commerciales périphériques ; de concilier les différents modes de déplacements, aisément et universellement accessibles. Le centre-ville ne doit pas devenir répulsif en étant inadapté aux modes de déplacements actuels. Il doit offrir les espaces et les infrastructures nécessaires au déploiement des modes alternatifs aux véhicules particuliers. La volonté de la Ville est aussi d'affirmer l'identité de ces quartiers et améliorer le cadre de vie de ses habitants et visiteurs en s'appuyant sur l'espace public afin d'offrir un cadre de vie producteur de bien-être. La présence de l'eau en ville doit être développée au sein des rénovations d'espaces publics et en lien avec le canal de La Robine, atout patrimonial paysager très fort. Les espaces publics devront intégrer la nature en ville afin d'inscrire pleinement les projets dans une optique de développement durable dans ses composantes environnementales et économiques. Enfin, il s'agira aussi de conserver en centre-ville l'accès aux services administratifs et médicaux. Je vous propose d'adopter cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on passe au vote.

Votants : 38
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

32 - ESPACE PUBLIC - AVENANT N° 2 AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA COMMUNE DE NARBONNE ET LA SOCIÉTÉ SUEZ RV MÉDITERRANÉE

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : Un peu de mathématiques, cette délibération ayant pour objet de passer un avenant au bail afin de modifier la redevance due par la société SUEZ sur des terrains qui accueillent le centre d'enfouissement de Lambert. Un bail a été accordé en 2015 à la société SUEZ pour l'exploitation d'un centre d'enfouissement moyennant une redevance établie sur deux parts fixes et une part variable. Il s'est avéré que l'avenant N°1, signé en Conseil le 24 mai 2018, présentait une contradiction au niveau de la formule du Ra2 entre la rédaction du contrat où il était clairement noté 6 €/tonne et l'illustration où il était mentionné 7 €/tonne. Après discussion, les parties sont tombées d'accord sur une formule Ra2 composée de 840 000 € pour la part fixe et de 7 €/tonne enfouie pour la part variable. Cette modification fait donc l'objet de l'avenant N°2 que je vous propose d'adopter.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ou des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 38

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil adopte à la majorité

Monsieur le Maire : Étant donné l'absence du groupe de M. SAINTE-CLUQUE, je vous propose, Madame THIVENT, de donner lecture de vos trois questions écrites. Vous les avez numérotées, la première concerne les pistes cyclables.

Madame Viviane THIVENT : Merci beaucoup. Nous sommes restés parce qu'effectivement le seul moyen d'avoir des réponses à nos questions, c'est de les poser en Conseil municipal parce que par mail, cela ne fonctionne pas.

Première question. Il y a 3 ans, nous avons proposé et vous avez voté un plan vélo d'ampleur pour que notre Ville puisse permettre une pratique plus sécurisée du vélo. On en a déjà parlé. Cela allait dans le sens de l'histoire et de la loi, plus particulièrement de l'article L.228-2 du Code de l'environnement créé par la loi dite LAURE et modifié par la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) dont je vais vous faire la lecture :

« À l'occasion des réalisations et des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements prenant la forme de pistes, de bandes cyclables, de voies vertes, de zones de rencontres ou, pour les chaussées à sens unique ou à une seule file, de marquages au sol en fonction des besoins et contraintes de la circulation. Lorsque la réalisation ou la rénovation de voies vise à créer une voie de site propre destinée aux transports collectifs et que l'emprise disponible est insuffisante pour permettre de réaliser ces aménagements, l'obligation de mettre au point un itinéraire cyclable peut être satisfaite en autorisant les cyclistes à emprunter cette voie. Sous réserve que sa largeur permette le dépassement d'un cycliste dans les conditions normales de sécurité prévues au Code de la route. Le type d'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de mobilité lorsqu'il existe ».

Ces dispositions rendent O.B.L.I.G.A.T.O.I.R.E la réalisation d'aménagements cyclables dès lors qu'une chaussée est construite ou rénovée. Or, à Narbonne, les travaux de voirie se succèdent sans que le moindre aménagement soit proposé pour les cyclistes. Par exemple, sur les boulevards qui ont pourtant trois voies et dont on observe actuellement la restriction à une voie, si elle gêne très fortement, j'ai envie de dire, les piétons, elle n'engendre aucun bouchon montrant qu'ils sont surdimensionnés. De fait, quand allez-vous vous soumettre à la loi et sécuriser notre ville pour lui permettre une meilleure pratique des mobilités douces ? Merci.

Monsieur le Maire : Par rapport à la loi LOM, les travaux réalisés sur les boulevards n'ont pas modifié l'assiette des voies de sorte qu'elles ne sont pas concernées par cette obligation. Ce sont des travaux qui ne concernent donc pas l'intégralité de la voirie des boulevards, mais uniquement des morceaux de zones dégradées qui nécessitent une réhabilitation. Sur le fond, aujourd'hui nous avons un conflit d'usage sur la route. Nous nous projetons certes sur des dossiers, mais aujourd'hui la voiture... Vous faites une analyse erronée, vous dites que les boulevards sont surdimensionnés. Ils sont calibrés et très fréquentés. Le matin quand vous vous déplacez en voiture, vous avez des bouchons régulièrement. Pour que Narbonne continue à partager son espace entre les transports en commun et les voitures et que le commerce en centre-ville soit sauvegardé, il faut qu'on maintienne les flux de circulation tels qu'ils sont. Les pistes cyclables sont envisagées dans le cadre du Grand Narbonne. Des réflexions sont menées aujourd'hui et sont travaillées. Plusieurs projets sont en instance. Des investissements ont été portés. En tout cas, nous avons considéré que nous sommes extérieurs à la

loi LOM pour cette partie des travaux de réhabilitation ponctuelle d'une part des voiries des boulevards. Deuxième question sur la pollution des sols sur la parcelle LAGET.

Madame Viviane THIVENT : La rénovation, normalement dès qu'on fait un trou dans une route, on est censé envisager cela, mais après ce sera un débat juridique.

Question 2. Le 21 mars 2019, votre équipe a autorisé à des fins d'aménagement la vente pour 1 € d'une parcelle communale située à Crabit appelée le dépotoir. Dans la délibération, il est fait mention que ce site a été utilisé comme décharge jusqu'en 1973 et qu'il sera nécessaire pour l'aménageur de retirer les déchets pour les stocker dans un lieu conforme à la législation. Or, jusqu'en 1976 la réglementation sur les décharges était quasi inexistante et cette parcelle est située à proximité de Malvésy dont l'histoire industrielle est complexe. Des analyses ont-elles été faites ou vont-elles être effectuées sur site pour déterminer la nature exacte des déchets en présence et la pollution engendrée au niveau du sol sous-jacent ? Est-il prévu en outre que de futurs logements et jardins y soient réalisés si une pollution est effectivement présente ? Merci.

Monsieur le Maire : L'acte de vente précise effectivement la présence de pollution et l'engagement de l'acheteur pour l'enlèvement et l'évacuation des déchets conformément à la réglementation en vigueur. Il appartient maintenant au nouveau propriétaire de définir les mesures de gestion de la pollution des sols et de les mettre en œuvre afin d'assurer la compatibilité entre l'état des sols et la protection de la sécurité, de la santé et de la salubrité publique, l'agriculture et l'environnement au regard du nouvel usage projeté. M. LAGET a déposé le 14 septembre 2023 un permis d'aménager pour la création de 28 terrains à bâtir sur le terrain concerné. Le dossier est en cours d'instruction. La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a été consultée sur ce dossier. La Direction de l'urbanisme est particulièrement vigilante sur l'instruction de ce permis. Eu égard au précédent concernant le lotissement des Pléiades, la commune a la possibilité de refuser ou de n'accepter le projet que sous réserve de l'observation des prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation et de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations. Troisième question, Madame.

Madame Viviane THIVENT : Dans la presse, nous avons appris que l'espace vert qui sera créé dans le cadre du réaménagement du quartier des Peupliers ne sera pas public, car, selon vous, un parc, je vous cite, je suis désolée : « *Un parc ouvert à l'ancienne deviendrait en quelques semaines ingérable et insécure* ». C'est tiré d'un article de *L'Indépendant*. Mais c'est omettre qu'un parc peut être gardé ou fermé la nuit. Cette posture est donc purement idéologique et elle est problématique, car, vous le savez, les riverains et les habitants de ce quartier très densément construit signalent depuis des années leur besoin en espaces verts. Aussi, pourriez-vous revenir sur votre position et améliorer la qualité de vie des Narbonnais en leur offrant un parc pour jouer, lire et se détendre ? Merci.

Monsieur le Maire : Vous connaissiez Les Peupliers en son temps ? Je crois que vous connaissez mal ce dossier donc je vais le réexpliquer rapidement. C'est un dossier ANRU donc partenarial avec la Caisse des Dépôts, la Banque des territoires, les bailleurs sociaux, la Ville de Narbonne, le Grand Narbonne et l'État. C'est la démolition de 160 logements d'un côté pour la reconstruction de logements. C'est un engagement, c'est un échange qui aurait dû porter dans l'engagement initial de l'ANRU sur une cinquantaine de lots. Au final, l'État a considéré que le projet était tellement qualitatif qu'ils acceptaient de déroger et de dédensifier à hauteur de 21 lots sur cette parcelle. La parcelle fait un peu plus de 17 000 m². Sur ces 17 000 m², 10 000 m² sont végétalisés et sur les 10 000 m² la moitié est rendue à l'espace public : ce sont des parcs, des jardins avec agrès et des voiries. Il y a également un recalibrage de la rue des peupliers avec des éléments qui étaient dangereux. On parle d'un espace public fait dans la contractualisation de l'ANRU. Il y a ce

déplacement de la voie qu'on rend moins dangereuse en désaxant sur la rue des Peupliers. C'est un des éléments, il y a 300 000 €, je crois, sur cette partie. C'est une relation partenariale.

Jean-Louis RIO qui a porté ce dossier et moi-même avons fait la réunion publique. Il y avait plusieurs élus, Mme ALAUX, Marie-Christine PINET et à la fin, à part deux ou trois interventions sur des questionnements divers et variés, on leur a demandé leur appréciation générale. Ils apprécient de passer de 160 logements ghettoïsés – qui ne sont pas vieux, c'est une réalisation des années 1980, je crois de 1984 de mémoire – à 21 logements pavillonnaires en accession sociale à la propriété et un quartier qui est métamorphosé, dédensifié complètement avec ces 21 logements créés et des espaces publics. On a quelques travaux complémentaires de réflexion à mener sur lesquels on a échangé avec Jean-Louis RIO sur l'intégration pour l'accès au cœur de ville. Trois rencontres sont programmées sur des points particuliers. Le projet est parfaitement équilibré. Il répond à tous les enjeux de l'ANRU. Il va au-delà même des attentes et les trois quarts étaient largement soulagés et satisfaits de la réalisation qui était faite. Voilà ce que je pouvais vous dire sur...

Madame Viviane THIVENT : En fait ma question ne porte pas sur le projet, elle porte sur le parc. Vaut-il être rendu public ? D'après ce que j'ai compris, il est rendu public au moins pour 50 %.

Monsieur le Maire : 17 000 m² d'emprise au sol, 10 000 m² d'espace végétalisé privé et public et la moitié, 4 800 ou 5 000 m², représente de l'espace public. Ce que vous avez saisi, je pense, c'est ce qui est au milieu. Il y a une partie privative, mais la réalité c'est que sur les 10 000 m² végétalisés, la moitié est rendue à l'espace public. Voilà la photographie de la réalité de ce partenariat ANRU. On ne rase pas pour faire un parc, c'est partenarial. Le projet total des Peupliers représente 26 M€.

Le Conseil municipal est terminé. Je vous donne rendez-vous le 14 décembre à 18h30 dans cette même salle. Bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h18

Signature du Secrétaire de Séance



Évelyne RAPINAT

Signature de M. le Maire



Bertrand MALQUIER



